

# ONE Sustainable Fund

Fonds d'investissement de droit luxembourgeois  
(Fonds Commun de Placement)

Rapport annuel, incluant les états financiers révisés,  
au 31 décembre 2023



# ONE Sustainable Fund

Fonds d'investissement de droit luxembourgeois  
(Fonds Commun de Placement)

Rapport annuel, incluant les états financiers révisés,  
au 31 décembre 2023

# ONE Sustainable Fund

Rapport annuel, incluant les états financiers révisés,  
au 31 décembre 2023

# ONE Sustainable Fund

## Table des matières

Organisation du Fonds	4
Informations générales	6
Commercialisation à l'étranger	7
Rapports de gestion	8
Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé	22
Etats financiers	
Etat des actifs nets	25
Etat des opérations et des variations des actifs nets	26
Nombre de parts en circulation et actif net par part	27
Compartiment : ONE Sustainable Fund - Global Environment	
- Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets	28
- Répartition géographique et économique du portefeuille-titres	31
Compartiment : ONE Sustainable Fund - Europe Dividend	
- Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets	32
- Répartition géographique et économique du portefeuille-titres	34
Notes aux états financiers	35
Total Expense Ratio ("TER") (Annexe non révisée I)	40
Performance (Annexe non révisée II)	41
Autres informations aux Porteurs de parts (Annexe non révisée III)	42
Sustainable Finance Disclosure Regulation ("SFDR") (Annexe non révisée IV)	44

# ONE Sustainable Fund

## Organisation du Fonds

**Société de Gestion** FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

**Conseil  
d'Administration de la  
Société de Gestion  
Président**

M. Marc BRIOL, Directeur général, Pictet Asset Services, Banque Pictet & Cie SA, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse

**Membres**

M. Dorian JACOB, Administrateur-Délégué, Directeur général, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

M. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Administrateur indépendant, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Mme Christel SCHAFF, Administrateur indépendant, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (depuis le 27 avril 2023)

M. Cédric Vermesse, CFO, Pictet Asset Management, Banque Pictet & Cie S.A., Geneva, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse (depuis le 30 novembre 2023)

M. Pierre Etienne, Administrateur indépendant, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024)

**Dirigeants de la  
Société de Gestion**

M. Dorian JACOB, Directeur général, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

M. Abdellali KHOKHA, Dirigeant chargé de la gestion des risques et de la conformité, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

M. Pierre BERTRAND, Dirigeant en charge de l'administration des fonds classiques et de l'évaluation, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

M. Frédéric BOCK, Dirigeant en charge de l'administration des fonds alternatifs, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (jusqu'au 30 juin 2023)

M. Thomas LABAT, Dirigeant en charge de la gestion de portefeuilles, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (depuis le 26 juillet 2023)

# ONE Sustainable Fund

## Organisation du Fonds (suite)

<a href="#">Gestionnaire</a>	CONINCO Explorers in finance SA, 5, quai Perdonnet, CH-1800 Vevey 1, Suisse
<a href="#">Banque dépositaire</a>	Banque Pictet & Cie (Europe) AG, succursale de Luxembourg (anciennement Pictet & Cie (Europe) S.A., jusqu'au 25 mai 2023), 15A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
<a href="#">Agent de registre, Agent de transfert, Agent domiciliataire, Agent d'affaires, Agent payeur et administratif</a>	FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
<a href="#">Cabinet de révision agrée</a>	Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée, 20 boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

# ONE Sustainable Fund

## Informations générales

ONE Sustainable Fund (le "Fonds") publie un rapport annuel incluant les états financiers révisés au 31 décembre, ainsi qu'un rapport semestriel non révisé au 30 juin de chaque année civile.

Ces rapports intègrent la répartition des compartiments dans la devise de référence correspondante. Les états financiers consolidés du Fonds dans son ensemble sont exprimés en euros ("EUR"). Le rapport annuel, publié dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice, comprend les états financiers révisés par le Réviseur d'entreprises agréé.

Le rapport annuel, incluant les états financiers révisés, et le rapport semestriel non révisé sont à la disposition des Porteurs de parts au siège de la Société de Gestion et de la Banque dépositaire. Le prix d'émission et de rachat des compartiments est annoncé au Luxembourg au siège de la Société de Gestion et de la Banque dépositaire. Des avis aux Porteurs de parts seront également publiés dans un quotidien luxembourgeois et, le cas échéant, dans des quotidiens étrangers.

Les documents suivants peuvent être obtenus gratuitement au siège de la Société de Gestion :

- le Règlement de gestion ;
- le dernier Prospectus ;
- les Documents d'information clé pour l'investisseur ("DICI") ;
- les Documents d'informations clés ("DIC") ;
- les derniers rapports annuels, y compris les états financiers révisés et les rapports semestriels non révisés du Fonds.

Les documents mentionnés ci-dessus, à l'exception du Règlement de gestion, peuvent également être téléchargés gratuitement à partir de la page d'accueil du site [www.fundsquare.com](http://www.fundsquare.com).

Les documents suivants sont archivés au siège de la Société de Gestion, où ils peuvent être consultés :

- les statuts de la Société de Gestion ;
- les contrats conclus entre la Banque dépositaire, l'Agent administratif, le Gestionnaire et la Société de Gestion. Ces contrats peuvent être modifiés d'un commun accord entre les parties concernées.

Des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans la section Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") (Annexe IV non révisée) du rapport annuel.



# ONE Sustainable Fund

## Commercialisation à l'étranger

### Distribution en Suisse

#### Représentant

Le Représentant en Suisse est FundPartner Solutions (Suisse) SA, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse.

#### Agent payeur

L'Agent payeur en Suisse est Banque Pictet & Cie SA, ayant son siège social au 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse.

#### Lieu de distribution des documents de référence

Le dernier Prospectus, le document d'informations clés des compartiments commercialisés en Suisse, le Règlement de gestion, ainsi que le rapport annuel, y compris les états financiers révisés, et le rapport semestriel non révisé peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant.

La liste des achats/ventes de titres effectués au cours de l'exercice sous revue est disponible gratuitement sur simple demande adressée au Représentant en Suisse.

# ONE Sustainable Fund - Global Environment

## Rapports de gestion

### I. Introduction

#### A. Historique

ONE Sustainable Fund - Global Environment est un compartiment luxembourgeois dont les actifs sous gestion s'élèvent à 50.87 millions d'euros au 31 décembre 2023. Il s'agit d'un fonds thématique et d'investissement durable. Il investit dans des sociétés qui offrent des services et des technologies se prévalant d'un impact environnemental positif. Les sociétés opérant dans des secteurs controversés tels que les armes, l'alcool, la production de tabac ou ses dérivés, les jeux d'argent ou le génie génétique dans l'environnement naturel sont exclues si leur chiffre d'affaires issu de ces activités excède 5% de leur chiffre d'affaires total.

Le 2 septembre 2013, la société de gestion "LIVING PLANET FUND MANAGEMENT COMPANY" a transféré la gestion de LIVING PLANET FUND à FundPartner Solutions (Europe) S.A., une entité du Groupe Pictet.

CONINCO Explorers in finance SA est le gestionnaire.

Le nouveau nom du compartiment est ONE Sustainable Fund - Global Environment.

#### B. Cible d'investissement

ONE Sustainable Fund - Global Environment investit dans des sociétés innovantes qui :

- Contribuent de manière significative à la protection de l'environnement.
- Répondent aux critères de solidité financière tels que définis par le processus d'investissement.
- Présentent un lien avec UN ou plusieurs secteurs d'investissement du compartiment.

Le compartiment est géré de manière à promouvoir, entre autres, une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR, mais n'a pas pour objectif l'Investissement Durable.

#### C. Caractéristiques du Compartiment

Style : une approche de type bottom-up qui choisit des sociétés dans chacun des thèmes liés aux technologies environnementales.

Stratégie : une gestion active associée à une méthodologie combinant des aspects quantitatifs et qualitatifs.

Allocation géographique : monde

Portefeuille : diversifié, multisectoriel, composé de 42 positions au 31 décembre 2023.

Devise : euro

Indice de référence : néant

*Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.*

# ONE Sustainable Fund - Global Environment

## Rapports de gestion (suite)

Mesure du risque : MSCI World

### II. Philosophie d'investissement

La philosophie d'investissement consiste à concentrer les placements sur des sociétés engagées dans des technologies liées à l'environnement. Nous tablons sur le fait que ces sociétés dégageront des performances d'investissement supérieures aux rendements des indices des marchés actions sur le moyen à long terme.

Chacun de nos thèmes d'investissement est lié à un défi économique et/ou environnemental important, que ce soit le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité ou les tendances démographiques attendues.

Seules les sociétés actives dans des secteurs à forte croissance sont retenues pour intégrer le portefeuille.

Un processus de sélection rigoureux permet d'identifier les meilleures sociétés pour chaque thème d'investissement.

### III. Politique d'investissement durable

Le compartiment s'exposera à tout type d'actions et de titres apparentés à des actions émis par des sociétés engagées dans des technologies associées à des thématiques environnementales et qui, selon nous, présentent des opportunités d'investissement susceptibles de dégager des performances d'investissement supérieures sur le moyen à long terme. Le Compartiment investit dans différentes thématiques, chacune liée à un ou plusieurs défis environnementaux et économiques importants.

On entend par "Investissement Durable" un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que cet investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social et que les entreprises faisant l'objet de l'investissement adoptent des pratiques de bonne gouvernance.

Les entreprises dans lesquelles le compartiment investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Les pratiques de bonne gouvernance des sociétés faisant l'objet d'un investissement sont contrôlées par le biais des notations de gouvernance.

Le Gestionnaire intègre les Risques et les opportunités en matière de durabilité dans ses processus de recherche, d'analyse et de prise de décisions d'investissement.

Les caractéristiques promues par le compartiment consistent à investir dans des entreprises qui ont un impact favorable sur l'environnement découlant directement de leurs activités opérationnelles. Le Gestionnaire prend en considération les entreprises affichant des notations ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) élevées en lien avec la thématique des technologies environnementales (par exemple, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, l'efficacité énergétique, les matériaux écologiques, les énergies renouvelables, la mobilité durable, etc.). Pour ce qui est des notations, le Gestionnaire utilise des informations provenant du fournisseur Refinitiv.

*Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.*

# ONE Sustainable Fund - Global Environment

## Rapports de gestion (suite)

Le Gestionnaire exclut les entreprises affichant des notations environnementales, sociales et de gouvernance médiocres, les entreprises qui utilisent des organismes génétiquement modifiés ("OGM"), qui produisent du tabac, de l'alcool ou des armes militaires ainsi que toute entreprise active dans le secteur des jeux de hasard. En outre, les entreprises sont également exclues si une part importante de leur activité a une incidence négative sur l'environnement, les écosystèmes et la santé humaine.

### IV. Processus d'investissement

Le processus d'investissement du Compartiment ONE Sustainable Fund - Global Environment comporte les étapes suivantes :

- Définition de l'univers d'investissement
- Filtre financier
- Filtre extra-financier
- Critères d'exclusion
- Construction du portefeuille
- Surveillance du portefeuille

#### A. Définition de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est composé d'entreprises de la filière des technologies environnementales et du domaine de l'ISR. Les entreprises dotées d'une notation ESG élevée sont prises en compte (exclusion des entreprises présentant de mauvaises notations) :

Cet univers est établi au terme de l'analyse d'informations compilées à partir de sources diverses et variées.

#### B. Filtre financier

CONINCO Explorers in finance SA est le gestionnaire du compartiment. Une évaluation financière stricte des sociétés amenées à constituer le portefeuille intègre non seulement les résultats financiers passés des entreprises mais aussi leurs perspectives futures. Le processus d'évaluation financière intègre l'analyse suivante :

1. Analyse des ratios de rentabilité : cette analyse identifie la stabilité économique et la croissance des ventes et des bénéfices sur le long terme. Ces ratios sont utilisés pour évaluer la capacité de la société à croître et à s'adapter aux tendances macroéconomiques.
2. Analyse des ratios de solidité financière : ces ratios évaluent le niveau d'endettement d'une société ainsi que sa liquidité. Ils facilitent également la compréhension des modalités de génération des revenus et de l'importance de l'endettement dans le développement et les résultats de la société.
3. Ratios d'évaluation : ces ratios sont utilisés pour analyser l'évaluation de marché de la société et déterminer si elle est sur- ou sous-évaluée.

Au terme de ce filtrage financier de tout l'univers, à savoir environ 1,900 sociétés, l'univers investissable est réduit à 300 sociétés environ.

# ONE Sustainable Fund - Global Environment

## Rapports de gestion (suite)

### C. Filtre extra-financier

Une part significative voire la totalité de l'activité économique de la société doit relever d'au moins UN des secteurs technologiques suivants : la mesure, la prévention, la limitation ou la réparation des dommages causés à l'environnement, que cela soit dans le domaine de l'eau, de l'atmosphère ou de la terre, y compris les défis associés à l'élimination des déchets et aux écosystèmes. Au moins 20% des activités opérationnelles d'une entreprise doivent avoir actuellement un impact positif sur l'environnement.

L'activité technologique doit être liée à l'un des secteurs suivants :

- Les énergies renouvelables représentent un panel d'activités diverses dont le dénominateur opérationnel commun est que le recours à l'énergie requise en termes d'exploitation ne se traduit pas par la consommation des ressources utilisées pour la production de ladite énergie.
- L'efficacité énergétique réunit tous les processus, produits et services permettant une réduction de la consommation d'énergie.
- Matériaux durables : le recours à ces matériaux permet, du fait de leur constitution ou de leurs fonctions spécifiques, de remplacer des matériaux existants plus polluants.
- Cleantech : toute innovation susceptible de réduire les impacts environnementaux grâce à son application dans les produits et/ou services des entreprises concernées.
- Alimentation et agriculture durables : toute solution permettant de favoriser la productivité tout en limitant l'impact du secteur agroalimentaire sur l'environnement.
- Mobilité durable : le transport durable intègre les moyens de transport à faible impact environnemental ou tout autre service ou produit permettant la réduction de l'impact environnemental associé aux déplacements de populations humaines.
- Gestion des déchets : celle-ci fait référence aux technologies environnementales de la gestion des déchets et intègre tous les produits, services et outils utilisés dans le recyclage ou la réduction des déchets, la production d'énergie à partir des déchets ou le traitement de déchets en vue de réduire leur impact environnemental.
- Gestion de l'eau : ce secteur fait référence aux technologies environnementales qui permettent la gestion efficace et durable des ressources en eau et aux technologies connexes (gestion des fuites, mesure, distribution efficace, assainissement, préservation, etc.)

L'analyse quantitative est complétée par l'analyse qualitative évaluant le positionnement global de chaque société sur son marché et ses opportunités de croissance, y compris le développement potentiel de sa technologie environnementale. Les choix opérés au cours de cette analyse qualitative représentent l'intime conviction du gestionnaire quant à la capacité escomptée de chaque société à maintenir ou faire croître ses revenus sur le long terme.

### D. Critères d'exclusion

Des critères d'exclusion spécifiques sont appliqués. Les sociétés impliquées dans les activités commerciales suivantes sont donc exclues\* du compartiment :

- Production d'armements et de produits militaires ;
- Production et transformation du tabac ;
- Production d'alcool ;
- Jeux ;
- Ingénierie génétique dans l'environnement externe.

*\*Les activités exclues ne doivent pas représenter plus de 5% des ventes.*

*Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.*

# ONE Sustainable Fund - Global Environment

## Rapports de gestion (suite)

Les armes non conventionnelles sont strictement exclues.

### E. Construction du portefeuille

La pondération dévolue aux sociétés du portefeuille est comparable à la "gestion indicielle fondamentale". Les capitalisations boursières sont pondérées pour stabiliser les risques de fluctuations du marché par rapport à l'indice de référence. L'allocation du compartiment est le résultat du processus de sélection et non pas le reflet de l'opinion du gestionnaire.

CONINCO, le Gestionnaire, s'engage à :

- Offrir à des investisseurs privés et institutionnels l'opportunité d'aligner le développement durable aux objectifs d'investissement.
- Investir dans des sociétés s'attaquant de manière proactive à des défis environnementaux et sociaux. Le domaine de la technologie environnementale, qui recèle un fort potentiel de croissance, présente une excellente opportunité de placement pour les investisseurs.

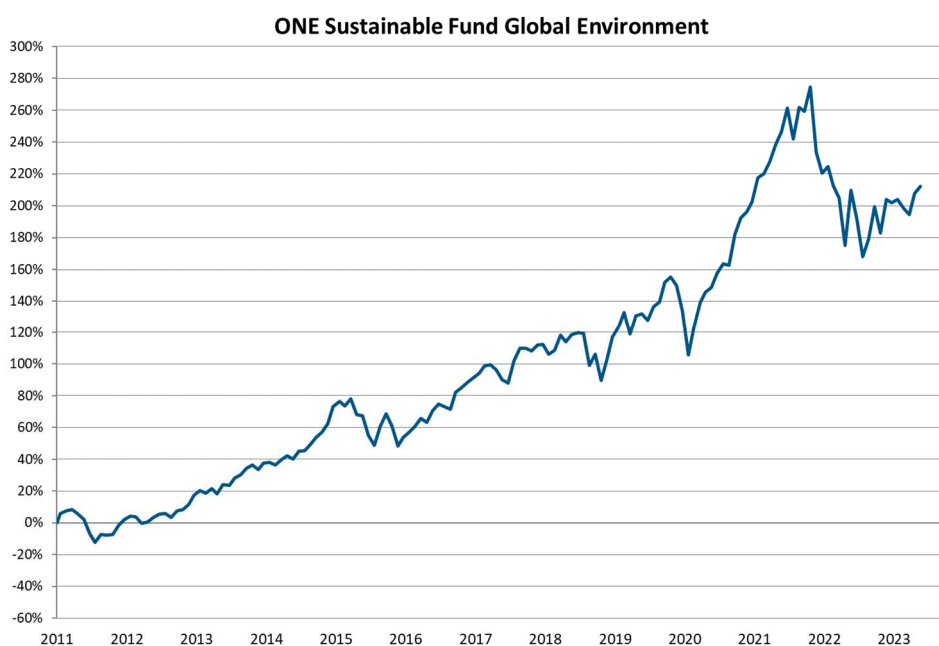
### F. Surveillance du portefeuille

Une surveillance continue est assurée tant pour l'analyse financière et que pour l'analyse de durabilité.

Le fournisseur de données extrafinancières garantit la conformité concernant les critères d'exclusion et les notations ESG des entreprises.

## V. Performance historique

### A. Depuis le lancement

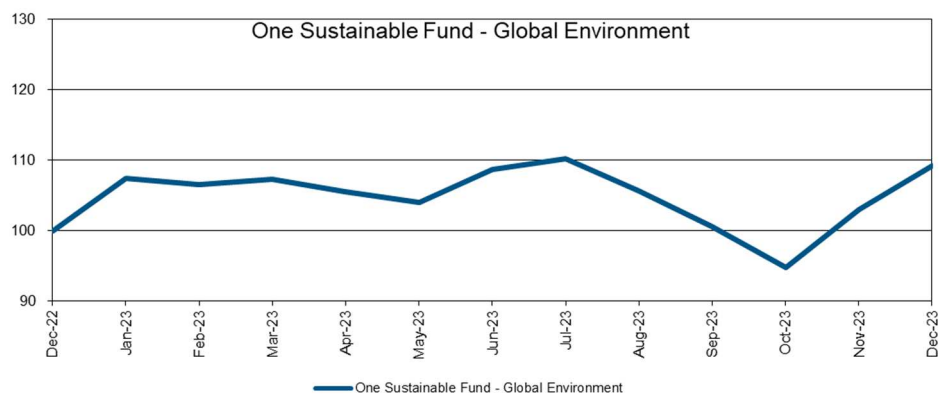


*Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.*

# ONE Sustainable Fund - Global Environment

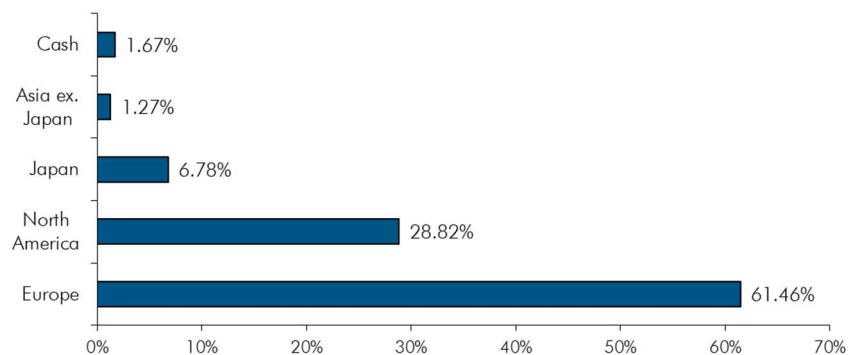
Rapports de gestion (suite)

## B. Performance 2023



## VI. Allocation au 31 décembre 2023

### A. Par région

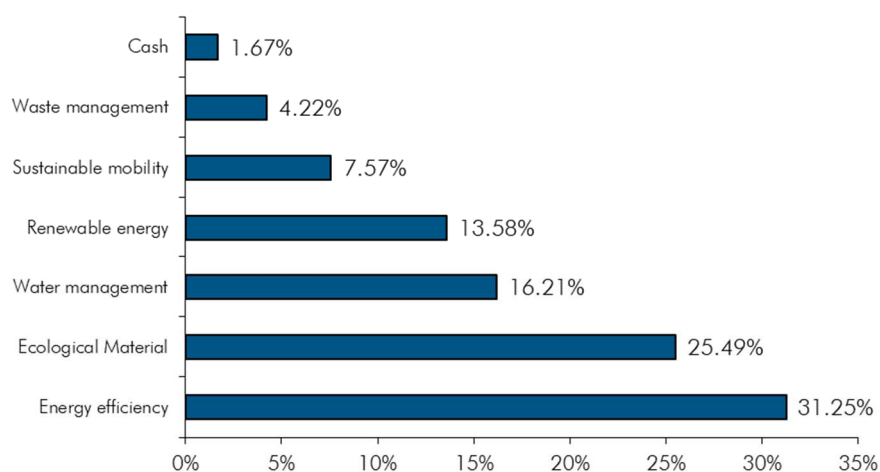


Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.

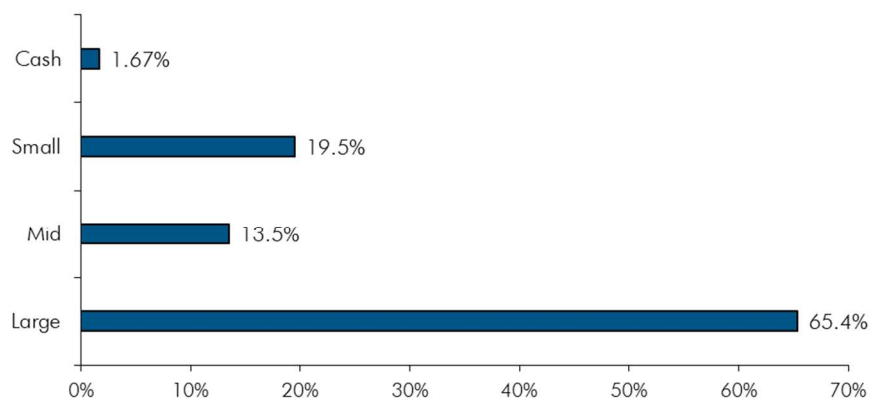
# ONE Sustainable Fund - Global Environment

## Rapports de gestion (suite)

### B. Par technologie



### C. Par capitalisation boursière



## VII. Suivi

### A. Opportunités d'investissement

L'équipe de gestion se réunit de façon hebdomadaire et débat des opportunités découlant du processus d'investissement. Toute l'équipe travaille dans le même bureau, ce qui permet un échange constant d'informations. Tous les membres de l'équipe peuvent organiser une réunion à tout moment pour débattre de n'importe quel sujet.

*Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.*



# ONE Sustainable Fund - Global Environment

## Rapports de gestion (suite)

### **B. Rotation**

La stratégie d'investissement repose sur des concepts de durabilité. De ce fait, la rotation sera faible puisque chaque investissement est réalisé sur un horizon de long terme, ce qui permet de tirer pleinement parti du potentiel de développement des sociétés intégrées au portefeuille.

Janvier 2024

Etabli par le Gestionnaire

Approuvé par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion

# ONE Sustainable Fund - Europe Dividend

## Rapports de gestion

### I. Introduction

#### A. Historique

ONE Sustainable Fund - Europe Dividend est un compartiment luxembourgeois dont les actifs sous gestion s'élèvent à 27.82 millions EUR à fin décembre 2023. Il s'agit d'un fonds européen Long Only. Il investit dans des sociétés versant des dividendes élevés et se caractérisant par un faible endettement et une importante rentabilité. Les sociétés opérant dans des secteurs controversés tels que les armes, l'alcool, la production de tabac ou ses dérivés, les jeux d'argent ou le génie génétique dans l'environnement naturel sont exclues si leur chiffre d'affaires issu de ces activités excède 5% de leur chiffre d'affaires total.

En outre, les sociétés fortement exposées à des domaines controversés tels que les droits de l'homme, le travail des enfants, la corruption et les dégâts environnementaux majeurs sont exclues.

La Société de Gestion est FundPartners Solutions (Europe) S.A., une entité du Groupe Pictet.

CONINCO Explorers in finance SA est le gestionnaire.

#### B. Cible d'investissement

ONE Sustainable Fund - Europe Dividend investit dans des sociétés européennes qui :

- Ont un historique de versement de dividendes élevés.
- Sont faiblement endettées.
- Disposent d'une rentabilité solide.

Le compartiment est géré de manière à promouvoir, entre autres, une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR, mais n'a pas pour objectif l'Investissement Durable.

#### C. Caractéristiques du compartiment

Style : une approche de type bottom-up qui choisit des sociétés dans chacun des secteurs et chacune des régions d'Europe.

Stratégie : gestion active associée à une méthodologie quantitative.

Allocation géographique : Europe.

Portefeuille : diversifié, multisectoriel, composé de 29 positions au 31 décembre 2023.

Devise : euro.

Indice de référence : néant.

Mesure du risque : MSCI Europe.

*Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.*

# ONE Sustainable Fund - Europe Dividend

## Rapports de gestion (suite)

### **II. Philosophie d'investissement**

La philosophie d'investissement du compartiment consiste à mettre l'accent sur les entreprises qualifiées ISR (investissement socialement responsable) dont on s'attend à ce qu'elles surperforment certains indices à moyen ou à long terme.

ONE Sustainable Fund - Europe Dividend offre un outil d'investissement transparent et fondé sur des règles, en privilégiant la stabilité et un niveau élevé de dividendes et de rentabilité, telle que mesurée par le Rendement du capital investi.

### **III. Politique d'investissement durable**

Les caractéristiques promues par le compartiment consistent à investir dans des entreprises respectant une approche basée sur des normes (par ex. l'initiative du Pacte mondial des Nations unies) et/ou dans des entreprises affichant une bonne notation en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Pour ce qui est des notations, nous utilisons des informations provenant du fournisseur Refinitiv.

D'autre part, nous excluons les entreprises possédant de mauvaises notations environnementales, sociales et de gouvernance, les entreprises qui produisent de l'énergie nucléaire, qui utilisent des organismes génétiquement modifiés ("OGM"), qui produisent du tabac, de l'alcool ou des armes militaires ainsi que toute entreprise active dans le secteur des jeux de hasard. En outre, les entreprises sont également exclues si une part importante de leur activité a une incidence négative sur l'environnement, si elles sont impliquées dans le travail des enfants, si elles ne respectent pas les droits de l'homme ou si elles sont impliquées dans des pratiques de corruption.

### **IV. Processus d'investissement**

Le processus d'investissement du compartiment ONE Sustainable Fund - Europe Dividend comporte les étapes suivantes :

- A. Définition de l'univers d'investissement
- B. Filtre financier
- C. Critères de restriction
- D. Construction du portefeuille
- E. Surveillance du portefeuille

#### **A. Définition de l'univers d'investissement**

L'univers d'investissement regroupe toutes les sociétés européennes signataires du Pacte mondial des Nations unies ainsi que les entreprises européennes qui font partie d'indices durables ou qui ont été qualifiées ISR par CONINCO Explorers in finance. Les sociétés figurant parmi les meilleures de leur catégorie en termes de notation ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont également considérées.

Cet univers est établi au terme de l'analyse d'informations compilées à partir de sources diverses et variées.

# ONE Sustainable Fund - Europe Dividend

## Rapports de gestion (suite)

### B. Filtre financier

CONINCO Explorers in finance SA est le gestionnaire du compartiment. Une évaluation financière stricte des sociétés amenées à constituer le portefeuille intègre non seulement les résultats financiers passés des entreprises mais aussi leurs perspectives futures. Le processus d'évaluation financière intègre l'analyse quantitative suivante :

1. Analyse des ratios de dividende : indique le montant annuel payé par une entreprise sous forme de dividendes ([www.investopedia.com/terms/d/dividend.asp](http://www.investopedia.com/terms/d/dividend.asp)) par rapport au cours de son action ([www.investopedia.com/terms/s/shares.asp](http://www.investopedia.com/terms/s/shares.asp)).
2. Analyse des ratios de solidité financière : ces ratios évaluent le niveau d'endettement d'une société ainsi que sa liquidité. Ils facilitent également la compréhension des modalités de génération des revenus et de l'importance de l'endettement dans le développement et les résultats de la société.
3. Analyse des ratios de rentabilité : cette analyse identifie la stabilité économique et la croissance des ventes et des bénéfices sur le long terme.
4. Ratios d'évaluation : ces ratios sont utilisés pour analyser l'évaluation de marché de la société et déterminer si elle est sur- ou sous-évaluée.

Au terme de ce filtrage financier de tout l'univers, à savoir environ 1,000 sociétés, l'univers investissable est réduit à 200 sociétés présentant un profil de dividende élevé.

### C. Critères restrictifs

Des critères d'exclusion spécifiques sont appliqués. Les sociétés impliquées dans les activités commerciales suivantes sont donc exclues\* du compartiment :

- Production d'armements et de produits militaires ;
- Production et transformation du tabac ;
- Production d'alcool ;
- Jeux ;
- Ingénierie génétique dans l'environnement externe.

\*Les activités exclues ne doivent pas représenter plus de 5% des ventes.

En outre, l'équipe de gestion évalue et exclut toute entreprise exposée aux controverses suivantes :

- Violation des droits de l'Homme ;
- travail des enfants ;
- Corruption ;
- dégâts environnementaux majeurs ;

### D. Construction du portefeuille

La pondération dévolue aux sociétés du portefeuille est comparable à la "gestion indicielle fondamentale". Les capitalisations boursières sont pondérées pour stabiliser les risques de fluctuations du marché par rapport à l'indice de référence. L'allocation du compartiment est le résultat du processus de sélection et non pas le reflet de l'opinion du gestionnaire.

CONINCO, le Gestionnaire, s'engage à :

- Offrir à des investisseurs privés et institutionnels l'opportunité d'aligner le développement durable aux objectifs d'investissement.

*Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.*

# ONE Sustainable Fund - Europe Dividend

## Rapports de gestion (suite)

- Investir dans des sociétés qui présentent des dividendes élevés en termes historiques et dont l'endettement est faible et la rentabilité solide.

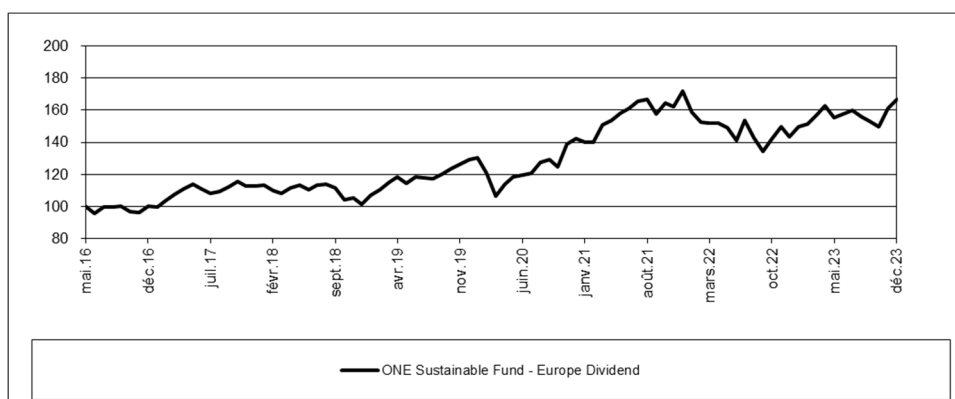
### E. Surveillance du portefeuille

Une surveillance continue est assurée tant pour l'analyse financière et que pour l'analyse de durabilité.

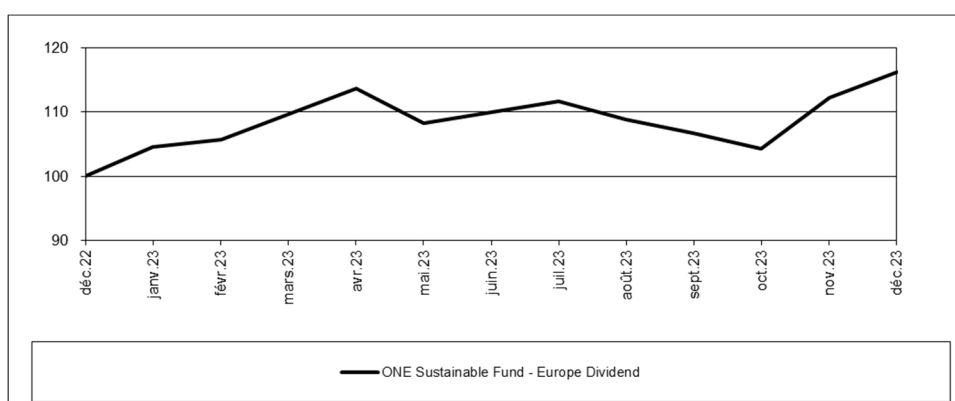
Le fournisseur de données extrafinancières garantit la conformité concernant les critères d'exclusion et les notations ESG des entreprises.

### V. Performance historique

#### A. Depuis le lancement



#### B. Performance en 2023



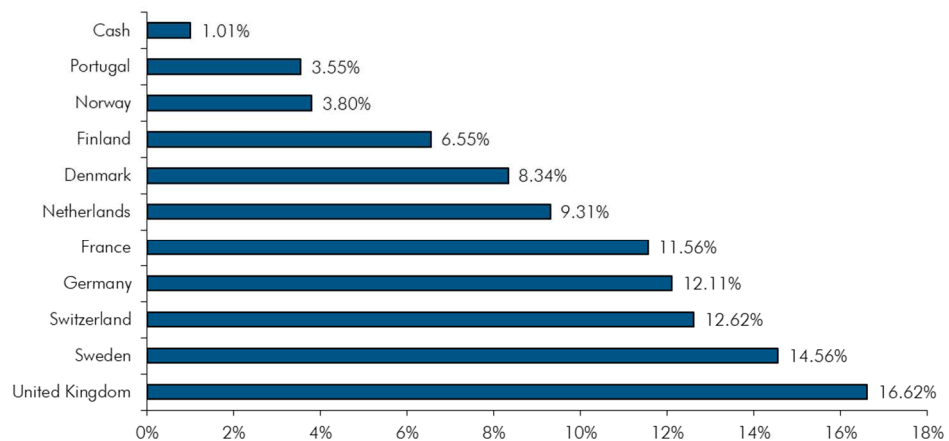
Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.

# ONE Sustainable Fund - Europe Dividend

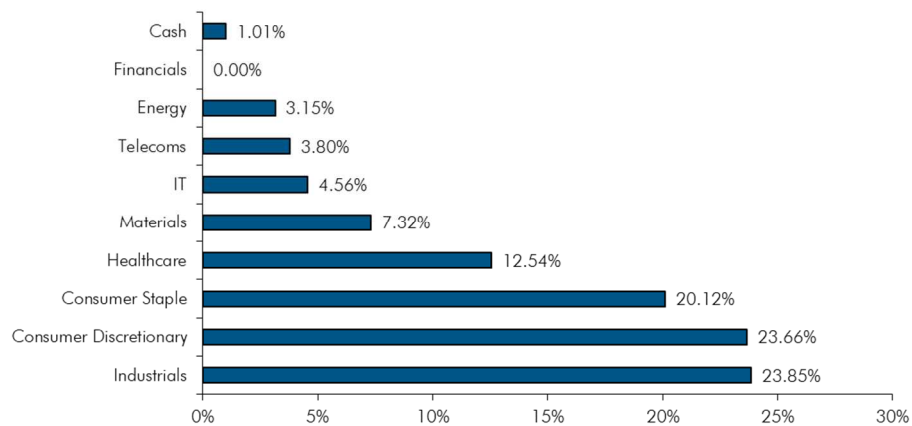
## Rapports de gestion (suite)

### VI. Allocation au 31 décembre 2023

#### A. Par région



#### B. Par secteur

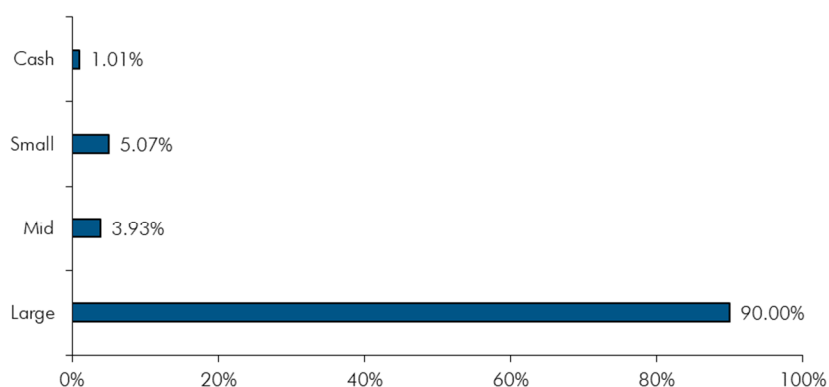


Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.

# ONE Sustainable Fund - Europe Dividend

## Rapports de gestion (suite)

### C. Par capitalisation boursière



## VII. Suivi

### A. Opportunités d'investissement

L'équipe de gestion se réunit de façon hebdomadaire et débat des opportunités découlant du processus d'investissement. Toute l'équipe travaille dans le même bureau, ce qui permet un échange constant d'informations. Tous les membres de l'équipe peuvent organiser une réunion à tout moment pour débattre de n'importe quel sujet.

### B. Rotation

La stratégie d'investissement repose sur un filtrage des critères à la fois financiers et durables. Le taux de rotation peut donc varier d'une année sur l'autre afin de profiter pleinement de nouvelles opportunités.

Janvier 2024

Établi par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion

## Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

Aux porteurs de parts de  
One Sustainable Fund  
*Fonds commun de placement*  
15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

### Opinion

Nous avons révisé les états financiers de One Sustainable Fund (le "Fonds") et chacun de ses compartiments, qui se composent de l'état des actifs nets et de l'état du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2023, de l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que des notes relatives aux états financiers, y compris une synthèse des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers annexés donnent une image fidèle et sincère de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023 et des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Luxembourg relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers.

### Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et aux Normes internationales d'audit (NIA), telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et de ces NIA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section de notre rapport intitulée "Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des Etats financiers". Nous sommes en outre indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers, et nous avons satisfait à nos autres responsabilités éthiques en vertu de ces exigences. Nous estimons que les éléments de vérification que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer la base de notre opinion.

### Autres informations

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations incluent les informations contenues dans le rapport annuel mais pas les états financiers et notre rapport du Réviseur d'entreprises agréé à ce sujet.

Notre avis sur ces états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à ce sujet.



## Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé (suite)

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, de considérer si les autres informations sont matériellement incohérentes avec les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de la vérification, ou si elles semblent présenter des anomalies significatives. Si, en fonction du travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il existe une anomalie significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité du Conseil d'Administration de la Société de Gestion du Fonds à l'égard des états financiers**

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences législatives et réglementaires du Luxembourg en la matière et du contrôle interne que le Conseil d'Administration de la Société de Gestion du Fonds jugera nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant aucune anomalie majeure frauduleuse ou involontaire.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'Administration de la Société de Gestion du Fonds d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers**

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport du Réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin d'élaborer des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas dans le but d'émettre un avis relatif à l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion du Fonds.
- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport du réviseur d'entreprises agréé, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé.

## Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé (suite)

- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne que nous aurions identifié au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé

Ladislav De Crouy-Chanel, Réviseur d'entreprises agréé

Associé

29 April 2024  
20 Boulevard de Kockelscheuer,  
L-1821 Luxembourg

# ONE Sustainable Fund

## Etat des actifs nets au 31 décembre 2023

	GLOBALISE	ONE Sustainable Fund - Global Environment	ONE Sustainable Fund - Europe Dividend
	EUR	EUR	EUR
<b>ACTIF</b>			
Portefeuille-titres au coût d'acquisition (note 2.e)	57,865,417.13	35,423,070.65	22,442,346.48
Plus-value nette non réalisée sur investissements	19,692,883.05	14,596,085.55	5,096,797.50
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation (note 2.b)	77,558,300.18	50,019,156.20	27,539,143.98
Avoirs en banque (note 2.b)	1,234,232.64	917,012.54	317,220.10
	78,792,532.82	50,936,168.74	27,856,364.08
<b>PASSIF EXIGIBLE</b>			
Commission de gestion à payer (note 4)	62,389.66	40,201.71	22,187.95
Taxe d'abonnement à payer (note 3)	2,120.60	1,420.32	700.28
Autres frais à payer (note 5)	39,879.21	25,319.90	14,559.31
	104,389.47	66,941.93	37,447.54
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>78,688,143.35</b>	<b>50,869,226.81</b>	<b>27,818,916.54</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2022</b>	<b>73,210,517.88</b>	<b>48,800,038.55</b>	<b>24,410,479.33</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2021</b>	<b>86,863,740.13</b>	<b>59,427,457.96</b>	<b>27,436,282.17</b>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

# ONE Sustainable Fund

## Etat des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

	GLOBALISE	ONE Sustainable Fund - Global Environment	ONE Sustainable Fund - Europe Dividend
	EUR	EUR	EUR
<b>ACTIFS NETS AU DEBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>73,210,517.88</b>	<b>48,800,038.55</b>	<b>24,410,479.33</b>
<b>REVENUS</b>			
Dividendes, net (note 2.g)	1,536,360.30	864,540.07	671,820.23
	1,536,360.30	864,540.07	671,820.23
<b>DEPENSES</b>			
Commission de gestion (note 4)	725,595.72	475,546.94	250,048.78
Commission de banque dépositaire, intérêts et frais bancaires (note 4)	61,529.90	40,309.87	21,220.03
Frais professionnels, frais de révision et autres frais (note 4)	241,175.20	149,030.28	92,144.92
Frais d'administration (note 4)	152,591.03	99,960.90	52,630.13
Taxe d'abonnement (note 3)	8,265.14	5,600.64	2,664.50
Frais de transactions (note 2.i)	15,265.88	8,424.12	6,841.76
	1,204,422.87	778,872.75	425,550.12
<b>REVENUS NETS DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>331,937.43</b>	<b>85,667.32</b>	<b>246,270.11</b>
Bénéfice net réalisé sur ventes de titres (note 2.f)	1,778,323.79	1,321,092.23	457,231.56
Bénéfice net réalisé de change (note 2.d)	225.11	225.02	0.09
<b>BENEFICE NET REALISE</b>	<b>2,110,486.33</b>	<b>1,406,984.57</b>	<b>703,501.76</b>
<b>Variation de la plus-value nette non réalisée :</b>			
- sur portefeuille-titres	6,208,558.89	2,980,907.09	3,227,651.80
<b>BENEFICE PROVENANT DES OPERATIONS</b>	<b>8,319,045.22</b>	<b>4,387,891.66</b>	<b>3,931,153.56</b>
Souscriptions de parts en espèces	568,590.14	491,306.50	77,283.64
Rachats de parts en espèces	-3,410,009.89	-2,810,009.89	-600,000.00
<b>ACTIFS NETS EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>78,688,143.35</b>	<b>50,869,226.82</b>	<b>27,818,916.53</b>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

# ONE Sustainable Fund

## Nombre de parts en circulation et actif net par part

Compartiments Classe	Devise	Nombre de parts en circulation 31.12.2023	Actif net par part 31.12.2023	Actif net par part 31.12.2022	Actif net par part 31.12.2021
ONE Sustainable Fund - Global Environment					
A	EUR	4,296.01	322.00	295.30	390.61
B	EUR	16,015.42	3,089.89	2,831.19	3,743.42
ONE Sustainable Fund - Europe Dividend					
B	EUR	13,008.46	2,138.53	1,839.36	2,206.01

Compartiment et classe	Nombre de parts en circulation - au début de l'année	Parts émises	Parts rachetées	Nombre de parts en circulation - à la fin de l'année
ONE Sustainable Fund - Global Environment				
A	5,015.20	1.00	-720.19	4,296.01
B	16,713.49	165.00	-863.07	16,015.42
ONE Sustainable Fund - Europe Dividend				
B	13,271.21	38.00	-300.75	13,008.46

# ONE Sustainable Fund - Global Environment

## Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2023 (exprimé en EUR)

Description	Devise	Quantité	Valeur d'évaluation (note 3.b)	% des actifs nets
<b>I. VALEURS MOBILIERES ADMISES A LA COTE OFFICIELLE D'UNE BOURSE DE VALEURS OU SUR UN AUTRE MARCHÉ REGLEMENTÉ</b>				
<b>ACTIONS</b>				
<i>ALLEMAGNE</i>				
ADIDAS	EUR	10,009.00	1,843,257.44	3.62
AURUBIS	EUR	7,436.00	552,197.36	1.09
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	52,228.00	1,974,218.40	3.88
			4,369,673.20	8.59
<i>AUTRICHE</i>				
MAYR-MELNHOF KARTON	EUR	3,333.00	421,957.80	0.83
			421,957.80	0.83
<i>BELGIQUE</i>				
BARCO	EUR	27,175.00	449,746.25	0.88
UMICORE	EUR	43,873.00	1,092,437.70	2.15
			1,542,183.95	3.03
<i>CANADA</i>				
STANTEC	CAD	18,238.00	1,331,985.63	2.62
WEST FRASER TIMBER	CAD	12,722.00	990,096.61	1.95
			2,322,082.24	4.57
<i>ETATS-UNIS</i>				
3M COMPANY	USD	12,879.00	1,274,550.11	2.51
A.O. SMITH	USD	19,702.00	1,470,359.22	2.89
AIR PRODUCTS & CHEMICALS	USD	6,894.00	1,708,755.29	3.36
APPLIED MATERIALS	USD	16,235.00	2,381,935.93	4.68
BADGER METER	USD	6,679.00	933,360.67	1.83
CSX	USD	61,332.00	1,924,935.22	3.78
DANAHER	USD	7,387.00	1,547,013.06	3.04
VERALTO	USD	2,462.00	183,337.75	0.36
WATTS WATER TECHNOLOGIES 'A'	USD	4,840.00	912,836.87	1.79
			12,337,084.12	24.24
<i>FINLANDE</i>				
NESTE	EUR	34,938.00	1,125,352.98	2.21
			1,125,352.98	2.21
<i>FRANCE</i>				
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	32,402.00	2,159,917.32	4.25
SCHNEIDER ELECTRIC S.A.	EUR	12,105.00	2,200,446.90	4.33
SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	5,101.00	561,110.00	1.10
			4,921,474.22	9.68
<i>ILES CAÏMANS</i>				
XINYI SOLAR HOLDINGS	HKD	1,221,934.00	645,979.25	1.27
			645,979.25	1.27

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

# ONE Sustainable Fund - Global Environment

## Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2023 (exprimé en EUR) (suite)

Description	Devise	Quantité	Valeur d'évaluation (note 3.b)	% des actifs nets
<i>IRLANDE</i>				
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL	USD	29,840.00	1,557,033.44	3.06
KINGSPAN GROUP	EUR	25,645.00	2,010,568.00	3.95
			3,567,601.44	7.01
<i>JAPON</i>				
KYOCERA	JPY	124,732.00	1,648,318.79	3.24
MATSUDA SANGYO	JPY	31,986.00	492,112.84	0.97
SHIMANO	JPY	9,331.00	1,308,275.89	2.57
			3,448,707.52	6.78
<i>NORVEGE</i>				
TOMRA SYSTEMS	NOK	49,347.00	543,021.63	1.07
			543,021.63	1.07
<i>PAYS-BAS</i>				
ROYAL PHILIPS	EUR	88,677.00	1,869,754.55	3.68
			1,869,754.55	3.68
<i>ROYAUME-UNI</i>				
HALMA	GBP	54,434.00	1,434,773.62	2.82
JOHNSON MATTHEY	GBP	39,332.00	770,500.36	1.51
RICARDO	GBP	109,453.00	618,928.93	1.22
SPECTRIS	GBP	14,023.00	611,554.07	1.20
			3,435,756.98	6.75
<i>SUEDE</i>				
NIBE INDUSTRIER 'B'	SEK	173,997.00	1,106,578.67	2.18
SANDVIK	SEK	84,605.00	1,657,520.74	3.26
SWECO 'B'	SEK	61,894.00	751,123.20	1.48
			3,515,222.61	6.92
<i>SUISSE</i>				
BELIMO	CHF	2,095.00	1,045,101.31	2.05
DSM FIRMENICH	EUR	12,479.00	1,148,068.00	2.26
GEBERIT	CHF	3,045.00	1,765,304.73	3.47
LEM HOLDING	CHF	303.00	676,245.44	1.33
SGS	CHF	16,900.00	1,318,584.23	2.59
			5,953,303.71	11.70
<b>TOTAL I.</b>			<b>50,019,156.20</b>	<b>98.33</b>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

# ONE Sustainable Fund - Global Environment

## Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2023 (exprimé en EUR) (suite)

Description	Devise	Quantité	Valeur d'évaluation (note 3.b)	% des actifs nets
<b>II. AUTRES VALEURS MOBILIERES</b>				
<b>ACTIONS</b>				
<i>SINGAPOUR</i>				
SOUND GLOBAL	HKD	1,340,114.00	0.00	0.00
			0.00	0.00
<b>TOTAL II.</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>			<b>50,019,156.20</b>	<b>98.33</b>
AVOIRS EN BANQUE			917,012.54	1.80
AUTRES PASSIFS NETS			-66,941.93	-0.13
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS</b>			<b>50,869,226.81</b>	<b>100.00</b>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.



# ONE Sustainable Fund - Global Environment

## Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

### Répartition géographique

(en % des actifs nets)

Etats-Unis	24.24
Suisse	11.70
France	9.68
Allemagne	8.59
Irlande	7.01
Suède	6.92
Japon	6.78
Royaume-Uni	6.75
Canada	4.57
Pays-Bas	3.68
Belgique	3.03
Finlande	2.21
Iles Caïmans	1.27
Norvège	1.07
Autriche	0.83
Singapour	0.00
	<b>98.33</b>

### Répartition économique

(en % des actifs nets)

Construction et matériaux de construction	22.27
Equipements électriques et électroniques	15.41
Construction de machines et appareils	14.59
Industrie automobile	5.46
Holdings et sociétés financières	5.13
Industrie textile et du vêtement	4.59
Biens de consommation divers	4.33
Communications	3.88
Services aux collectivités	3.81
Transport et fret	3.78
Produits chimiques	3.36
Acier inoxydable	3.24
Pétrole	2.21
Bois et papier	1.95
Pierres et métaux précieux	1.51
Protection de l'environnement et traitement des déchets	1.10
Internet, logiciel et services techniques informatiques	0.88
Banques et organismes de crédit	0.83
Services publics	0.00
	<b>98.33</b>

# ONE Sustainable Fund - Europe Dividend

## Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2023 (exprimé en EUR)

Description	Devise	Quantité	Valeur d'évaluation (note 3.b)	% des actifs nets
<b>VALEURS MOBILIERES ADMISES A LA COTE OFFICIELLE D'UNE BOURSE DE VALEURS OU SUR UN AUTRE MARCHE REGLEMENTE</b>				
<b>ACTIONS</b>				
<i>ALLEMAGNE</i>				
DEUTSCHE POST	EUR	24,588.00	1,102,894.74	3.96
HENKEL PFD -NVTG-	EUR	13,696.00	997,890.56	3.59
SAP	EUR	9,093.00	1,268,291.64	4.56
			3,369,076.94	12.11
<i>DANEMARK</i>				
COLOPLAST 'B'	DKK	9,172.00	949,858.50	3.41
NOVO NORDISK 'B'	DKK	14,628.00	1,369,872.53	4.92
			2,319,731.03	8.33
<i>FINLANDE</i>				
KONE OYJ 'B'	EUR	20,943.00	945,785.88	3.40
NESTE	EUR	27,174.00	875,274.54	3.15
			1,821,060.42	6.55
<i>FRANCE</i>				
KERING	EUR	1,920.00	766,080.00	2.75
L'OREAL	EUR	2,733.00	1,231,626.45	4.43
MICHELIN	EUR	37,514.00	1,217,704.44	4.38
			3,215,410.89	11.56
<i>NORVEGE</i>				
TELENOR	NOK	101,649.00	1,056,493.76	3.80
			1,056,493.76	3.80
<i>PAYS-BAS</i>				
RANDSTAD	EUR	11,598.00	657,838.56	2.36
SIGNIFY	EUR	20,094.00	609,250.08	2.19
WOLTERS KLUWER	EUR	10,276.00	1,322,521.20	4.75
			2,589,609.84	9.30
<i>PORTUGAL</i>				
JERONIMO MARTINS SGPS	EUR	42,807.00	986,273.28	3.55
			986,273.28	3.55
<i>ROYAUME-UNI</i>				
CRODA INTERNATIONAL	GBP	14,185.00	826,680.61	2.97
INTERTEK GROUP	GBP	11,472.00	562,129.22	2.02
RECKITT BENCKISER GROUP	GBP	14,047.00	878,617.61	3.16
RELX PLC	GBP	38,538.00	1,383,141.45	4.98
UNILEVER	GBP	22,162.00	971,873.15	3.49
			4,622,442.04	16.62

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

# ONE Sustainable Fund - Europe Dividend

## Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2023 (exprimé en EUR) (suite)

Description	Devise	Quantité	Valeur d'évaluation (note 3.b)	% des actifs nets
<i>SUEDE</i>				
ATLAS COPCO 'A'	SEK	85,702.00	1,336,050.43	4.80
AXFOOD	SEK	21,610.00	529,937.55	1.90
SECURITAS 'B'	SEK	32,856.00	290,944.92	1.05
THULE GROUP 144A	SEK	20,646.00	509,079.43	1.83
VOLVO 'B'	SEK	58,838.00	1,383,148.79	4.98
			4,049,161.12	14.56
<i>SUISSE</i>				
GIVAUDAN	CHF	323.00	1,210,387.11	4.35
NOVARTIS NOMINAL	CHF	12,046.00	1,099,615.07	3.95
SANDOZ GROUP	CHF	2,409.00	70,114.56	0.25
VAT GROUP	CHF	2,492.00	1,129,767.92	4.06
			3,509,884.66	12.61
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>			<b>27,539,143.98</b>	<b>98.99</b>
AVOIRS EN BANQUE			317,220.10	1.14
AUTRES PASSIFS NETS			-37,447.54	-0.13
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS</b>			<b>27,818,916.54</b>	<b>100.00</b>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

# ONE Sustainable Fund - Europe Dividend

## Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

### Répartition géographique

(en % des actifs nets)	
Royaume-Uni	16.62
Suède	14.56
Suisse	12.61
Allemagne	12.11
France	11.56
Pays-Bas	9.30
Danemark	8.33
Finlande	6.55
Norvège	3.80
Portugal	3.55
	<b>98.99</b>

### Répartition économique

(en % des actifs nets)	
Industrie pharmaceutique et cosmétique	21.31
Edition et arts graphiques	9.73
Construction de machines et appareils	8.20
Commerce de détail et grands magasins	8.20
Produits chimiques	6.56
Holdings et sociétés financières	6.42
Industrie automobile	4.98
Internet, logiciel et services techniques informatiques	4.56
Caoutchouc et pneus	4.38
Transport et fret	3.96
Communications	3.80
Alimentation et boissons non alcoolisées	3.49
Commerce divers	3.16
Pétrole	3.15
Services aux collectivités	3.07
Equipements électriques et électroniques	2.19
Biens de consommation divers	1.83
	<b>98.99</b>

# ONE Sustainable Fund

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

### NOTE 1

#### GENERALITES

ONE Sustainable Fund (le "Fonds") est légalement établi comme un fonds d'investissement de type ouvert de droit luxembourgeois sous la forme d'un fonds commun de placement, conformément à la partie I de la loi amendée du 17 décembre 2010 concernant les Organismes de placement collectif (la "Loi de 2010"). Initialement dénommé "LIVING PLANET FUND", son règlement de gestion a d'abord été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 9 juillet 2003 et publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg" pour la première fois le 19 juillet 2003.

FundPartner Solutions (Europe) S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été désignée comme Société de Gestion du Fonds à compter du 2 septembre 2013. Il s'agit d'une Société de Gestion au sens de la Loi de 2010.

#### a) Compartiments actifs

Au 31 décembre 2023, le Fonds comprend les compartiments suivants :

- ONE Sustainable Fund - Global Environment ;
- ONE Sustainable Fund - Europe Dividend.

#### b) Classes de parts

Le compartiment ONE Sustainable Fund - Global Environment comprend deux classes :

- ONE Sustainable Fund - Global Environment - A ;
- ONE Sustainable Fund - Global Environment - B.

Le compartiment ONE Sustainable Fund - Europe Dividend comprend une classe :

- ONE Sustainable Fund - Europe Dividend - B.

Les parts de classe A sont destinées aux investisseurs particuliers ;

Les parts de classe B sont réservées aux investisseurs institutionnels (tels que définis de temps à autre par l'Autorité de surveillance du Luxembourg).

Toutes les parts émises au sein de chaque classe sont exclusivement émises sous la forme au porteur.

Au sein des compartiments, la Société de Gestion peut créer des classes de parts dotées d'une ou plusieurs caractéristiques particulières, telles que, par exemple, une structure de commission de souscription et/ou de rachat spécifique, une structure de commission de gestion spécifique, une politique spécifique en matière de dividendes, des conditions d'éligibilité imposées aux investisseurs ou toute autre caractéristique spécifiée dans l'Annexe du prospectus du compartiment concerné.

Toutes les parts appartenant à la même classe comporteront les mêmes droits.

# ONE Sustainable Fund

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Le compartiment ONE Sustainable Fund - Global Environment émet deux classes de parts de capitalisation : classe A et classe B.

Le compartiment ONE Sustainable Fund - Europe Dividend émet une classe de parts de capitalisation : la classe B.

### NOTE 2

#### PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

##### a) Présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés conformément aux méthodes comptables généralement acceptées et présentés suivant la réglementation en vigueur au Luxembourg eu égard aux organismes de placement collectif.

##### b) Evaluation des actifs

1) Les titres, instruments dérivés et autres placements cotés en bourse sont évalués à leur dernier cours de clôture disponible rendu public au jour d'évaluation. Si le même titre, instrument dérivé ou autre placement est coté sur plusieurs places boursières, le dernier cours de clôture disponible rendu public au jour d'évaluation sur la place boursière qui représente le marché principal pour ce placement s'appliquera.

Dans le cas de valeurs mobilières, d'instruments dérivés et autres placements peu négociés sur un marché boursier et pour lesquels il existe un marché secondaire de négociants de titres avec des prix conformes au marché, la Société de Gestion peut évaluer ces titres, instruments dérivés et autres placements en se basant sur ces cours. Les titres, instruments dérivés et autres placements qui ne sont pas cotés sur une place boursière, mais qui sont négociés sur un autre marché réglementé qui est reconnu, ouvert au public et fonctionne de façon convenable et ordonnée, sont évalués au dernier cours disponible sur ce marché.

2) Les titres, instruments dérivés et autres placements qui ne sont ni cotés sur une place boursière ni négociés sur un autre marché réglementé, et pour lesquels aucun prix approprié ne peut être obtenu, sont évalués par la Société de Gestion selon d'autres principes choisis par elle de bonne foi et sur la base des prix de vente vraisemblables.

3) L'évaluation des instruments dérivés non cotés sur une place boursière (instruments dérivés négociés "de gré à gré") s'effectue en prenant pour référence des sources de prix indépendantes. Dans le cas où il n'existe qu'une seule source de prix indépendante pour un instrument dérivé, la plausibilité de l'évaluation obtenue sera vérifiée au moyen de méthodes de calcul reconnues par la Société de Gestion, à partir de la valeur de marché de l'instrument sous-jacent sur lequel est basé l'instrument dérivé.

4) Les actions et parts d'autres Organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") et/ou OPC sont évaluées à leur dernière Valeur nette d'inventaire ("VNI").

5) Pour les instruments du marché monétaire, le prix de valorisation est progressivement ajusté au prix de rachat, en se fondant sur le prix d'acquisition net et en conservant le rendement obtenu par la suite. En cas de modification significative des conditions de marché, la base d'évaluation des différents placements est alignée sur les nouveaux rendements du marché.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

6) Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire, les instruments dérivés et autres placements qui sont libellés dans une autre devise que la devise de compte du compartiment concerné et ne sont pas hedgés par le biais de transactions en devises sont évalués au taux de change moyen (à mi-chemin entre les taux acheteur et vendeur) obtenu auprès de sources de prix externes.

7) Les dépôts à terme et placements fiduciaires sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus.

8) Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale plus les intérêts courus.

### c) Présentation consolidée

Les états financiers consolidés du Fonds sont exprimés en EUR et correspondent à la somme des postes correspondants dans les états financiers des différents compartiments, convertie en EUR aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

### d) Conversion des devises

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus et les frais exprimés dans des devises autres que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change applicables à la date de la transaction.

Les bénéfices ou pertes net(te)s de change qui en résultent sont enregistrés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets.

### e) Acquisition d'investissements en portefeuille

Le coût des investissements libellés dans des devises autres que la devise de base du compartiment est converti dans cette devise au taux de change en vigueur à la date d'acquisition.

### f) Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) sur vente de titres

Le bénéfice/La perte net(te) réalisé(e) sur vente de titres est déterminé(e) sur la base du coût moyen pondéré des titres vendus.

### g) Revenus

Les dividendes sont enregistrés nets de retenue à la source à la date de détachement. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

### h) Frais de constitution

Les frais de constitution sont amortis de façon linéaire sur une période de 5 ans. Au 31 décembre 2023, l'ensemble des frais de constitution ont été intégralement amortis.

# ONE Sustainable Fund

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

### i) Frais de transaction

Les frais de transaction représentent les frais afférents aux achats et ventes d'investissements encourus par les compartiments. Ils comprennent les frais de courtage, les frais bancaires, les impôts, les frais de dépôt et autres frais de transaction, et sont inclus dans l'état des opérations et des variations des actifs nets.

### NOTE 3

#### TAXE D'ABONNEMENT

Le Fonds est soumis au Grand-Duché de Luxembourg à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0.05% des actifs nets (à l'exception des classes de parts éligibles au taux réduit de 0.01%, comme spécifié dans l'annexe relative au compartiment concerné dans le prospectus en vigueur), payable à la fin de chaque trimestre et calculée sur la base des actifs nets du Fonds à la fin du trimestre considéré.

### NOTE 4

#### FRAIS PAYES PAR LE FONDS

Les principaux frais de fonctionnement des compartiments ONE Sustainable Fund - Global Environment et ONE Sustainable Fund - Europe Dividend sont les suivants :

Commissions de banque dépositaire	0.08% p.a. max. du total des actifs nets (montant minimum annuel de 50,000 EUR)
Commission de service de la Société de Gestion	0.08% p.a. max. du total des actifs nets (montant minimum annuel de 60,000 EUR)
Frais d'administration centrale et de contrôle l'investissement	0.20% p.a. max. du total des actifs nets (montant minimum annuel de 100,000 EUR)
Frais de domiciliation	3,750 EUR pour la structure initiale du Fonds, plus 750 EUR par compartiment
Commissions de gestion	1.00% p.a. max. du total des actifs nets

En plus des frais susmentionnés, le Fonds supporte les coûts suivants :

- tous les impôts prélevés sur les actifs nets du Fonds, notamment la taxe d'abonnement ;
- les honoraires et commissions de dépôt et de courtage facturés par d'autres banques et agents de courtage pour des opérations sur titres et des transactions similaires ;
- les coûts liés aux mesures exceptionnelles prises dans l'intérêt des Porteurs de parts, notamment l'organisation d'expertises et la gestion de procédures judiciaires ; et
- les frais annuels de vérification des comptes.

### NOTE 5

#### AUTRES FRAIS A PAYER

Au 31 décembre 2023, les autres frais à payer regroupent essentiellement les frais d'Administration, d'Audit, de Société de Gestion et de Banque dépositaire.

### NOTE 6

#### ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Le conflit russo-ukrainien, qui a éclaté en février 2022, a eu des répercussions sur les marchés financiers. Bien que les compartiments du Fonds n'aient pas d'investissements directs en Ukraine, en Russie ou dans les pays voisins, les perturbations du marché associées aux événements géopolitiques actuels ont eu un impact mondial et la gestion du Fonds continue de les suivre de près.



# ONE Sustainable Fund

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2023 (suite)

Le Fonds n'était exposé à aucun investissement russe à la fin de l'exercice.

### NOTE 7

#### EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun événement significatif n'a eu lieu après la clôture de l'exercice.

# ONE Sustainable Fund

## Total Expense Ratio ("TER") (Annexe non révisée I)

Conformément à la "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux" du 16 mai 2008 (état au 5 août 2021) de l'Asset Management Association Switzerland ("AMAS"), le Fonds est tenu de publier un TER pour la dernière période de douze mois.

Le TER se définit comme le total des frais d'exploitation (les frais d'exploitation consistent essentiellement en commissions de gestion, le cas échéant, commissions de Banque dépositaire, intérêts et frais bancaires, commissions de service, taxes et droits) rapporté à la VNI moyenne du compartiment/de la classe de parts concerné(e) (calculée sur la base de la moyenne quotidienne des actifs nets totaux de la période concernée) exprimé dans sa devise de référence.

Pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, le TER était le suivant :

Classe	Devise	TER annualisé incluant les frais de performance	TER annualisé excluant les frais de performance
ONE Sustainable Fund - Global Environment			
A	EUR	1.63%	1.63%
B	EUR	1.54%	1.54%
ONE Sustainable Fund - Europe Dividend			
B	EUR	1.59%	1.59%

# ONE Sustainable Fund

## Performance (Annexe non révisée II)

La performance par classe de parts a été calculée par comparaison entre l'actif net par part au 31 décembre 2023 et l'actif net par part au 31 décembre 2022.

La performance a été calculée par nos soins à la clôture de chaque période conformément à la "Directive pour le calcul et la publication de performance de placements collectifs de capitaux" du 16 mai 2008 (état au 5 août 2021) de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS).

Le calcul de la performance s'appuie sur des données historiques qui ne sauraient préjuger de la performance actuelle ou future. Les commissions et frais prélevés au titre de l'émission ou du rachat de parts, selon le cas, n'ont pas été pris en compte pour ce calcul.

Au 31 décembre 2023, les performances s'établissaient comme suit :

Classe	Devise	Performance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023	Performance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022	Performance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021
ONE Sustainable Fund - Global Environment				
A	EUR	9.04%	-24.40%	27.97%
B	EUR	9.14%	-24.37%	28.03%
ONE Sustainable Fund - Europe Dividend				
B	EUR	16.26%	-16.62%	20.87%

## Autres informations aux Porteurs de parts (Annexe non révisée III)

### 1. Rémunération de la Société de Gestion

La Société de Gestion a adopté une Politique de rémunération conforme aux principes édictés par la loi du 10 mai 2016 portant modification de la loi du 17 décembre 2010 ("la Loi de 2010").

L'exercice financier de la Société de Gestion prend fin le 31 décembre de chaque année.

Le tableau suivant présente le montant total des rémunérations pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2023, ventilé en rémunération fixe et rémunération variable, versées par la Société de Gestion à ses employés.

Il a été établi en tenant compte du point 162 de la section 14.1 des lignes de conduite en matière de rémunération de l'AEMF en ce qui concerne la confidentialité et la protection des données.

	Nombre de bénéficiaires	Total des rémunérations (en EUR)	Rémunération fixe (EUR)	Rémunération variable (bonus cibles ou discrétionnaires, rémunération sous forme de parts) (en EUR)
Total des rémunérations versées par la Société de Gestion en 2023	32	8,212	5,831	2,382

#### *Complément d'explication*

Les bénéficiaires indiqués désignent les preneurs de risque (en ce compris les 4 dirigeants) ainsi que les employés de la Société de Gestion dédiés aux activités de celle-ci pour l'ensemble des fonds gérés, et rémunérés par elle. De plus, la Société de Gestion n'a pas rémunéré directement le personnel du Gestionnaire mais a plutôt veillé à ce que ce dernier respecte lui-même les exigences de la Politique de rémunération.

Les avantages ont été octroyés sur la base de critères tels que le niveau de séniorité, le rang hiérarchique ou d'autres critères d'éligibilité, sans tenir compte de critères de performance, et ils sont donc exclus des chiffres relatifs à la rémunération fixe ou variable fournis ci-avant.

Le total des rémunérations fixes et variables indiqué s'appuie sur la proportion des actifs sous gestion représentée par le Fonds.

Les résultats de la revue annuelle 2023 n'ont pas révélé d'exception.

La politique de rémunération adoptée n'a pas fait l'objet de modifications depuis qu'elle a été mise en œuvre.

## Autres informations aux Porteurs de parts (Annexe non révisée III) (suite)

### **2. Réglementation relative aux opérations de financement sur titres**

Au 31 décembre 2023, le Fonds était soumis aux exigences du Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation. Aucune transaction correspondante n'a toutefois été effectuée au cours de l'exercice auquel les états financiers se rapportent.

### **3. Informations concernant l'évaluation du risque**

L'exposition globale au risque du compartiment est surveillée à l'aide de l'approche par les engagements. A cet égard, les instruments financiers dérivés sont convertis dans la position équivalente de leur actif sous-jacent. L'exposition globale au risque ne devra pas excéder la VNI du compartiment.

# ONE Sustainable Fund

## Sustainable Finance Disclosure Regulation ("SFDR") (Annexe non révisée IV)

Le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") a été publié le 27 novembre 2019. Le SFDR vise à renforcer l'harmonisation, ainsi que la transparence vis-à-vis des investisseurs finaux, en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables, en exigeant la publication d'informations précontractuelles et d'informations fournies en continu destinées aux investisseurs finaux.

Le SFDR fournit des définitions de haut niveau et fait la distinction entre plusieurs catégories de produits, y compris ceux relevant de l'Article 8, qui sont des produits financiers promouvant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ("Produits relevant de l'Article 8 du SFDR"), et ceux relevant de l'Article 9, qui sont des produits ayant pour objectif l'investissement durable ("Produits relevant de l'Article 9 du SFDR").

Les compartiments suivants de ONE Sustainable Fund sont classés comme produits financiers relevant des articles SFDR suivants au 31 décembre 2023 :

<b>Compartiment</b>	<b>Classification en vertu du SFDR au 31/12/2023</b>
ONE Sustainable Fund - Global Environment	Article 8
ONE Sustainable Fund - Europe Dividend	Article 8

## ANNEXE IV

### Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : ONE Sustainable Fund – Global Environment (le Compartiment)

Identifiant d'entité juridique : 549300E3B0OK98CMYN5

#### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

##### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas

nécessairement alignés sur la taxinomie.



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment consistent à investir dans des entreprises qui exercent un impact positif sur l'environnement découlant directement de leurs activités opérationnelles. L'impact positif sur l'environnement a été validé pour l'ensemble des entreprises en portefeuille, sur la base du critère selon lequel au moins 20% du chiffre d'affaires d'une société doit avoir un tel impact.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les entreprises dans lesquelles investit le Compartiment OSF – Global Environment ont signé de bonnes performances environnementales. Il s'agit là d'une conséquence directe de notre processus d'investissement, en vertu duquel les entreprises éligibles doivent exercer un impact positif sur l'environnement. Il convient de noter que, sur une base consolidée, aucune des sociétés en portefeuille ne présente de note ESG inférieure à C (l'échelle de notation va de A+ à D-, chacune des 12 tranches représentant 8.33%).

Indicateurs de durabilité pour 2023 :

Le Compartiment affiche un score ESG de 74.4% (sur une échelle de 0 à 100%)

- Evaluation de l'intensité carbone (scopes 1 et 2)

Aux fins du calcul de l'impact carbone, nous nous appuyons sur les données d'émissions de CO<sub>2</sub> fournies par Refinitiv.

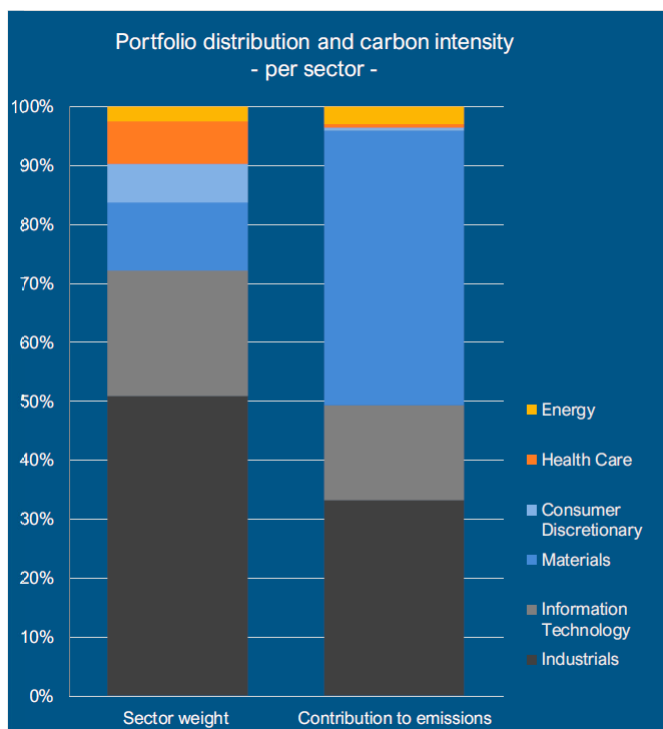
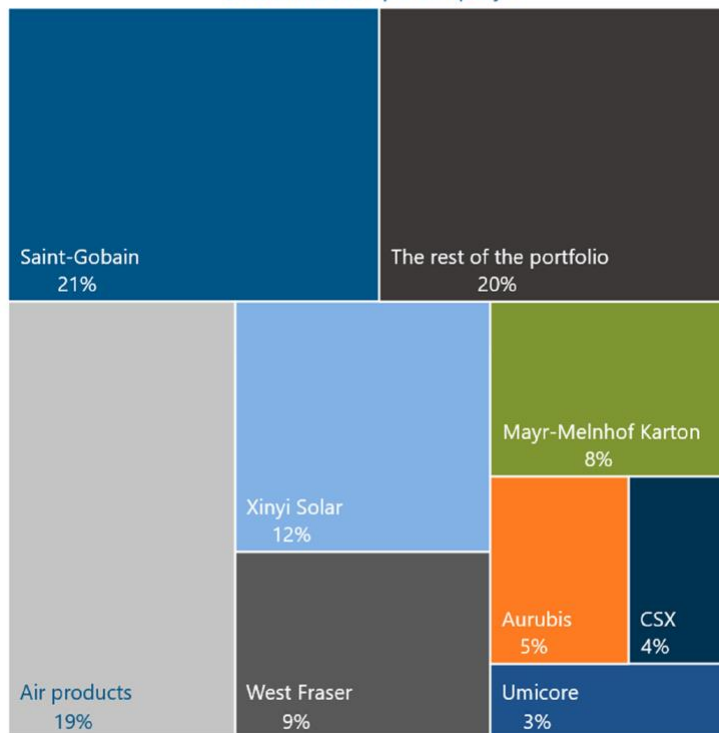
Nous déterminons ensuite la proportion de carbone attribuable au Compartiment, en fonction du pourcentage de participation dans l'entreprise concernée. Plus d'un tiers de l'impact carbone provient de deux entreprises, à savoir Air Products et Saint-Gobain. Il ressort cela dit de leur note d'innovation environnementale (99.49% pour Air Products et 97.95% pour Saint-Gobain) que ces entreprises sont fortement engagées dans la transition énergétique et ne ménagent pas leurs efforts pour y apporter des réponses.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



## Green House Gas emissions

GHG emissions - per company -

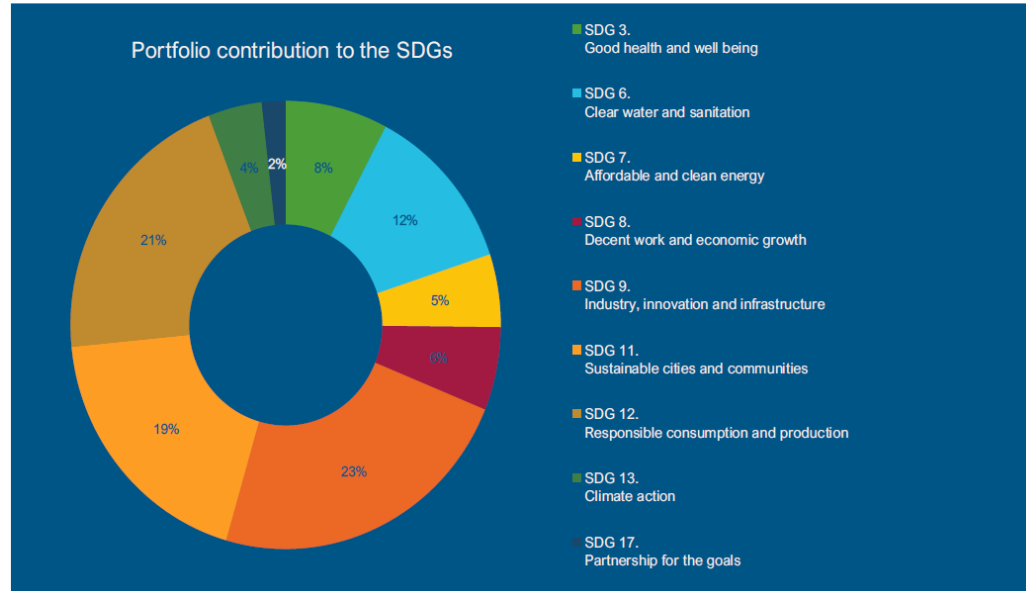


- Evaluation de l'impact des activités opérationnelles des entreprises en portefeuille sur les ODD :

L'analyse de la contribution aux ODD se fonde sur l'impact des activités de chaque entreprise. Nos analystes ESG déterminent à quels ODD attribuer l'impact positif d'une entreprise. Aux fins de cette évaluation, seules les activités relevant du cœur

de métier de l'entreprise concernée sont prises en considération. Il n'est pas tenu compte de ses activités philanthropiques ni des activités qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de son plan d'affaires.

### Sustainable Development Goals — SDGs



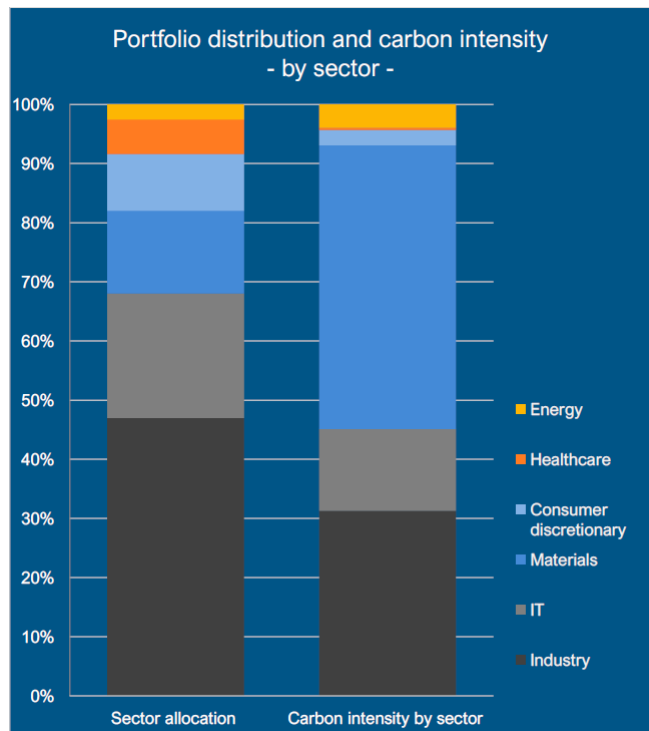
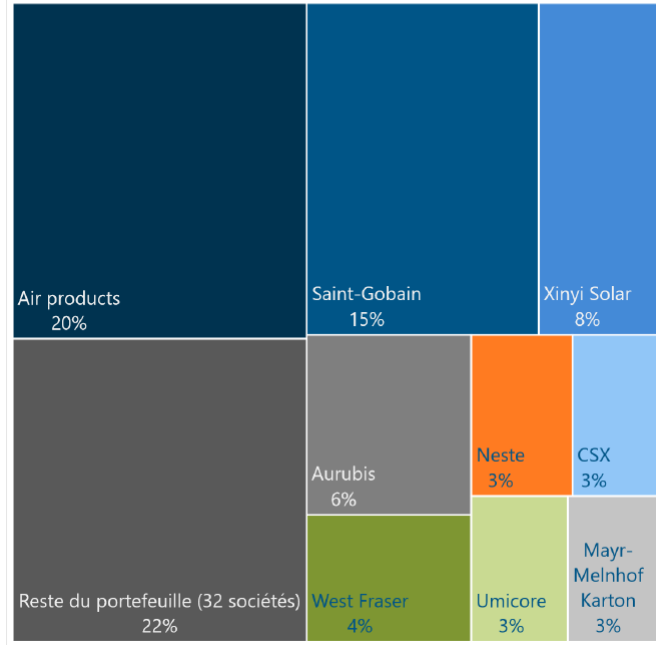
Aucune garantie découlant d'un audit ou de toute autre forme d'examen n'est donnée quant aux indicateurs de durabilité.

#### ● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité pour 2022 :

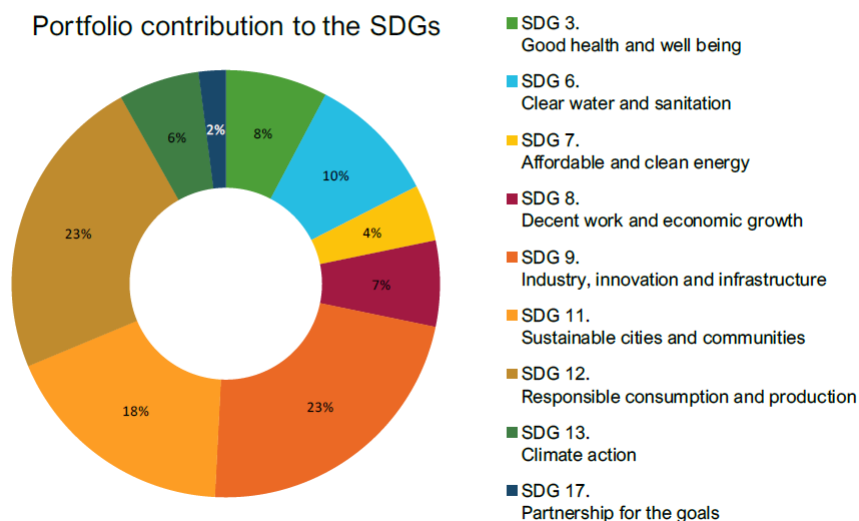
Le score ESG s'élevait à 71% en 2022

## Green House Gas emissions



## Sustainable Development Goals — SDGs

Portfolio contribution to the SDGs



- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Sans objet

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce Compartiment ne prend pas en considération les incidences négatives sur les facteurs de durabilité



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir l'exercice clôturé le 31/12/2023 (données trimestrielles).

Description	Secteur économique	Pays	% des investissements
APPLIED MATERIALS	Construction de machines et appareils	Etats-Unis	4.22%
SCHNEIDER ELECTRIC S.A.	Equipements électriques et électroniques	France	3.96%
INFINEON TECHNOLOGIES	Communications	Allemagne	3.74%
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	Construction et matériaux de construction	France	3.73%
CSX	Transport et fret	Etats-Unis	3.63%
AIR PRODUCTS & CHEMICALS	Produits chimiques	Etats-Unis	3.61%

KINGSPAN GROUP	Construction et matériaux de construction	Irlande	3.48%
ADIDAS	Industrie textile et du vêtement	Allemagne	3.43%
ROYAL PHILIPS	Equipements électriques et électroniques	Pays-Bas	3.35%
DANAHER	Construction de machines et appareils	Etats-Unis	3.29%
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL	Biens de consommation divers	Irlande	3.26%
SANDVIK	Construction et matériaux de construction	Suède	3.12%
GEBERIT	Construction et matériaux de construction	Suisse	3.09%
KYOCERA	Construction et matériaux de construction	Japon	3.06%
NIBE INDUSTRIER 'B'	Construction de machines et appareils	Suède	2.73%



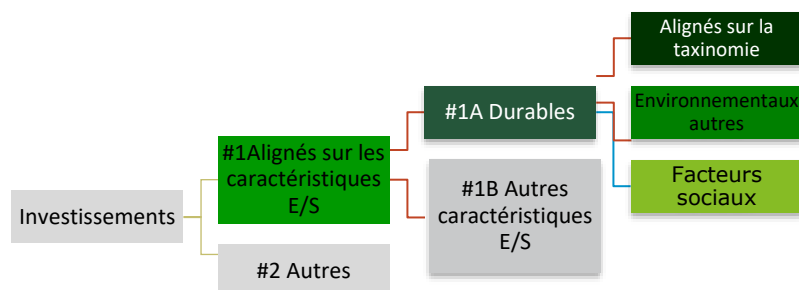
### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

0%

#### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

La trésorerie représentait 1.67% du portefeuille. 98.33% des actifs nets du Compartiment étaient alignés sur les caractéristiques E/S, sans être considérés comme des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Investissements	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	85.53%
#1A Durables	0%
Alignés sur la taxinomie	0%
Environnementaux autres	0%
Facteurs sociaux	0%
#1B Autres caractéristiques E/S	85.53%
#2 Autres	14.47%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

<b>Secteur</b>	<b>% des investissements</b>
Industrie automobile	6.04%
Banques et organismes de crédit	0.89%
Produits chimiques	4.21%
Communications	3.74%
Construction et matériaux de construction *	19.58%
Construction de machines et appareils	14.86%
Equipements électriques et électroniques	14.81%
Protection de l'environnement et traitement des déchets	0.85%
Holdings et sociétés financières	4.13%
Internet, logiciel et services techniques informatiques	1.14%
Biens de consommation divers	6.04%
Pétrole *	2.51%
Bois et papier	1.84%
Pierres et métaux précieux	1.58%
Services publics	0.00%
Acier inoxydable	3.34%
Industrie textile et du vêtement	4.39%
Transport et fret *	3.63%
Services aux collectivités *	4.05%

\* Veuillez noter qu'un ou plusieurs code(s) ISIN de ce sous-secteur est/sont considéré(s) comme impliqué(s) dans les combustibles fossiles selon un fournisseur de données externe. Le niveau d'implication peut varier.



Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales mais ne vise pas à investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, telles que définies dans la taxinomie de l'UE.

**Le produit financier investissait-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

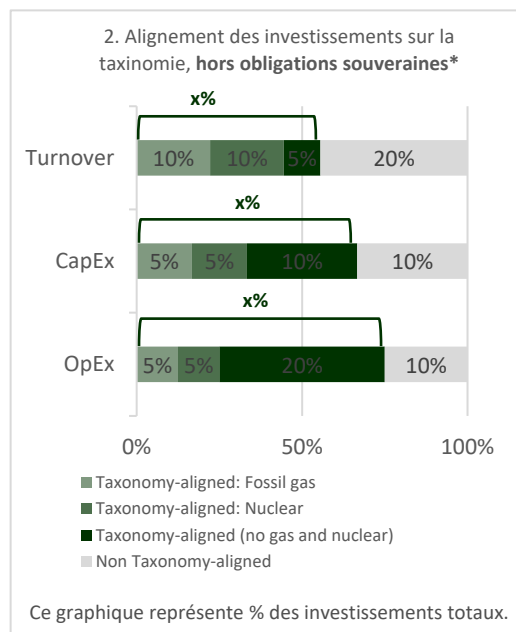
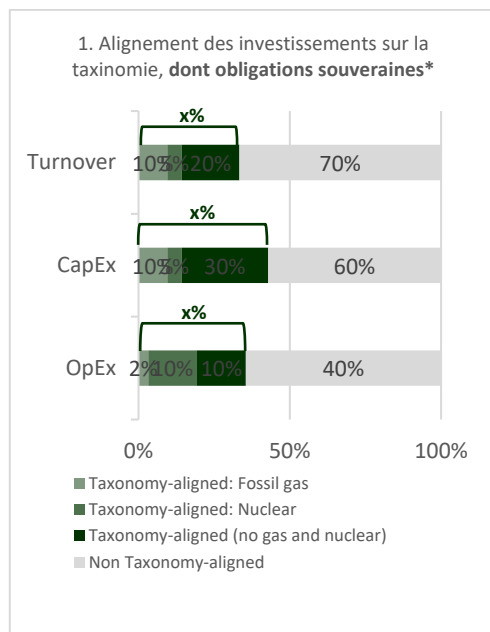
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expo souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**


Sans objet



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie "#2 Autres" inclut les liquidités et avoirs équivalents du portefeuille. Dès lors que ces investissements ne tiennent pas compte des critères ESG, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'a été appliquée.

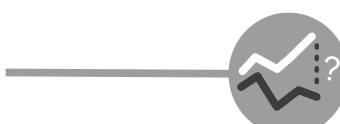
L'objectif est de respecter l'allocation stratégique d'environ 2% aux liquidités et avoirs équivalents.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Un examen approfondi du portefeuille est effectué chaque année. En mai 2023, les positions sur Toro, Wasion et Denso ont été vendues parce qu'elles ne satisfaisaient pas au critère selon lequel les entreprises en portefeuille doivent tirer au moins 20% de leur chiffre d'affaires d'activités exerçant un impact positif sur l'environnement. Le Compartiment n'a pris aucune mesure d'engagement concrète. Cependant, il a exercé ses droits de vote en participant aux assemblées générales de toutes les entreprises en portefeuille.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence pour déterminer s'il est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de**

caractéristiques  
environnementales ou  
sociales qu'il promeut.

***référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales  
promues ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice  
de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice  
de marché large ?***

Sans objet

## ANNEXE IV

### Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : ONE Sustainable Fund - Europe Dividend (le Compartiment)

Identifiant d'entité juridique : 222100FBPX7BMKHND15

#### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

##### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas

nécessairement alignés sur la taxinomie.



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce Compartiment suit une approche d'investissement socialement responsable (ISR). L'univers d'investissement est créé à l'aide d'une méthodologie de filtrage fondée sur des normes. Les titres sont filtrés sur la base de la liste des signataires du Pacte mondial des Nations unies, de certains indices ISR et de leur notation ESG, certains secteurs controversés étant exclus.

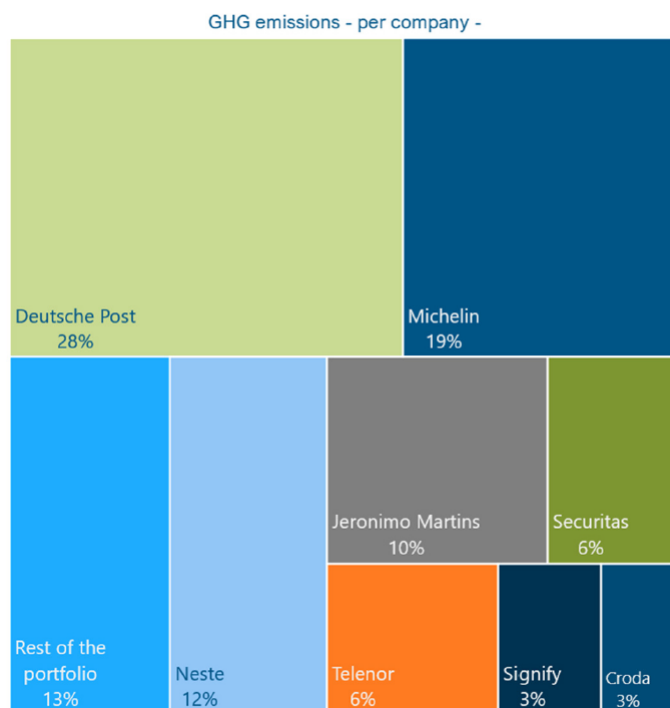
### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indicateurs de durabilité pour 2023 :

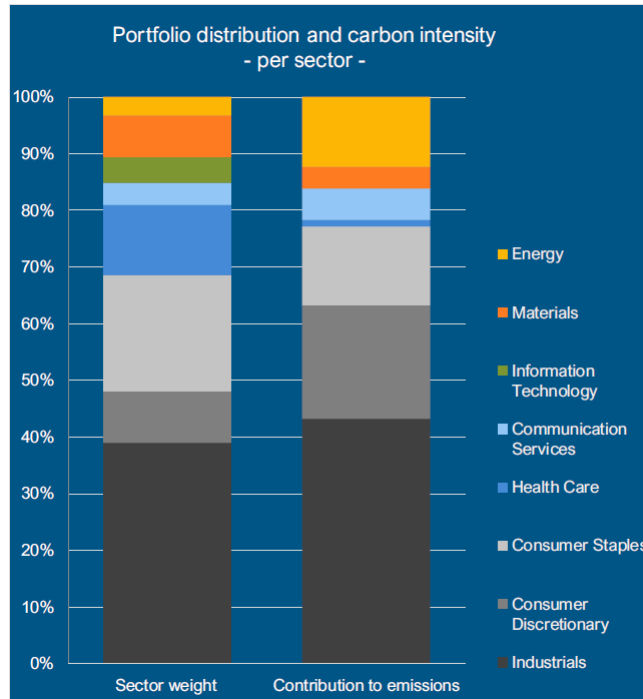
Le Compartiment affiche un score ESG de 79.15% (sur une échelle de 0 à 100%).

L'intensité carbone du portefeuille est indiquée ci-dessous :

### Green House Gas emissions



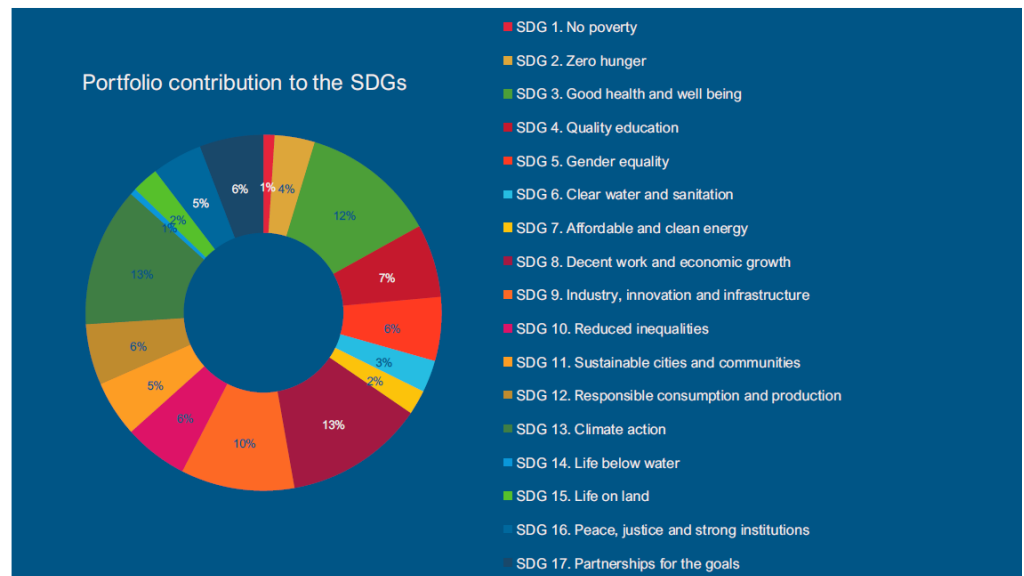
Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



La contribution des entreprises en portefeuille aux ODD est présentée ci-dessous :

L'analyse de la contribution aux ODD se fonde sur l'impact des activités de chaque entreprise. Nos analystes ESG déterminent à quels ODD attribuer l'impact positif d'une entreprise. Aux fins de cette évaluation, seules les activités relevant du cœur de métier de l'entreprise concernée sont prises en considération. Il n'est pas tenu compte de ses activités philanthropiques ni des activités qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de son plan d'affaires.

### Sustainable Development Goals — SDGs



Aucune garantie découlant d'un audit ou de toute autre forme d'examen n'est donnée quant aux indicateurs de durabilité.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs de durabilité pour 2022 :

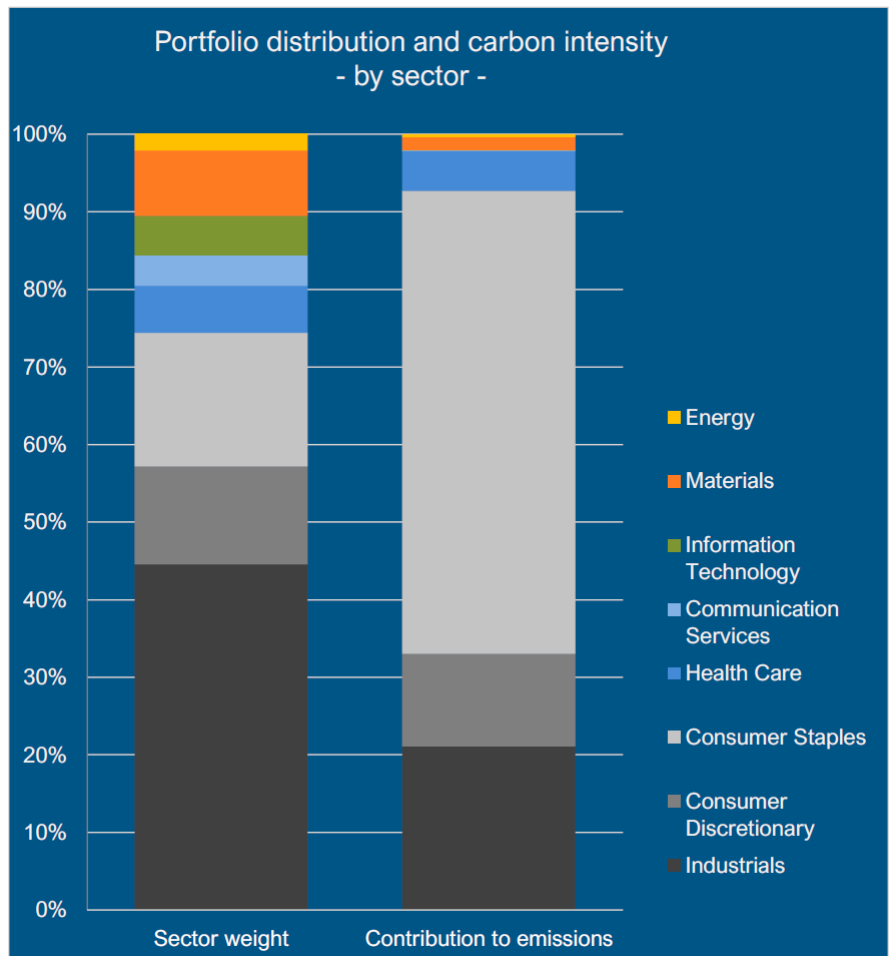
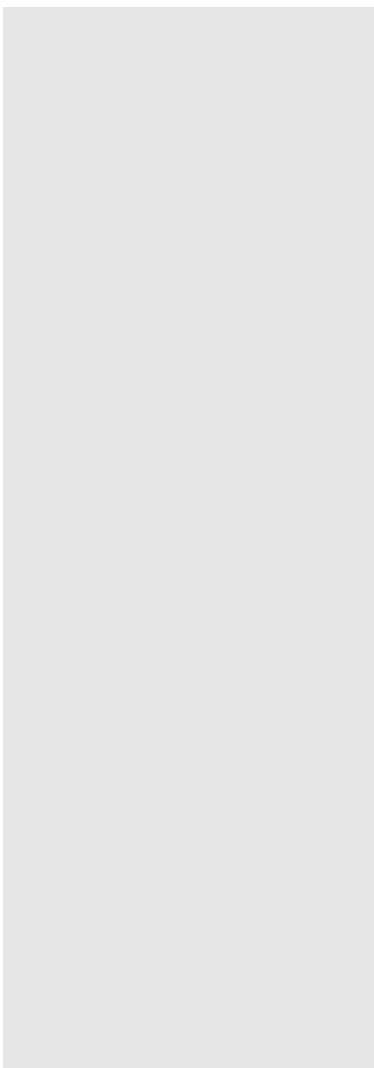
Le score ESG s'élevait à 80% en 2022.

L'intensité carbone du portefeuille et l'analyse de la contribution aux ODD au titre de l'exercice 2022 figurent ci-dessous :

### Green House Gas emissions

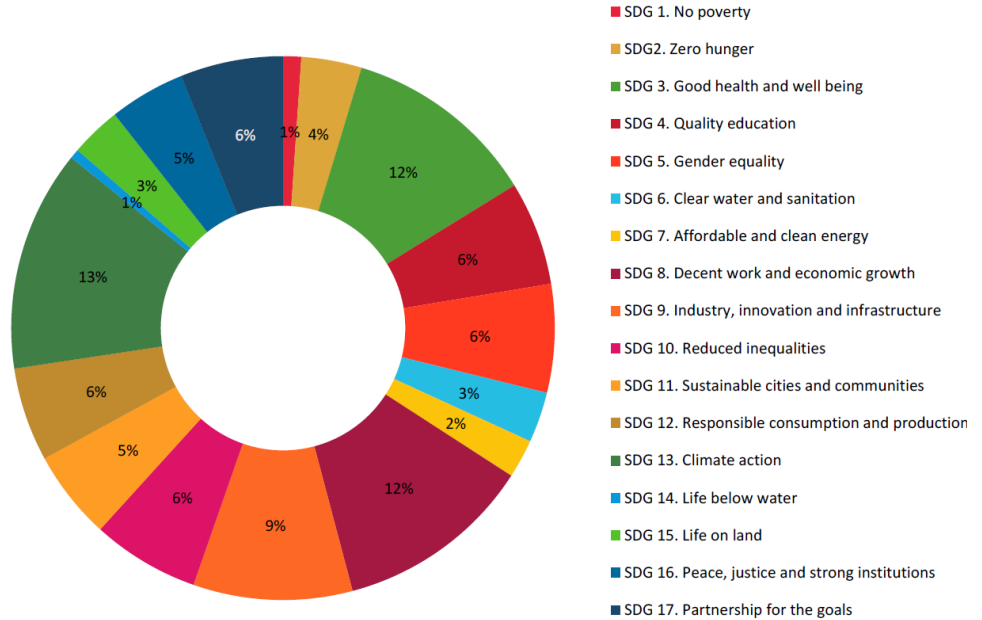






## Sustainable Development Goals — SDGs

### Portfolio contribution to the SDGs



- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Sans objet

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas

causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce Compartiment ne prend pas en considération les incidences négatives sur les facteurs de durabilité

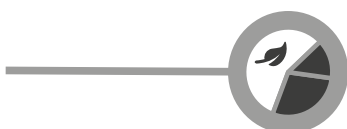


### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir l'exercice clôturé le 31/12/2023 (données trimestrielles).

Description	Secteur économique	Pays	% des investissements
WOLTERS KLUWER	Edition et arts graphiques	Pays-Bas	4.83%
RELX PLC	Edition et arts graphiques	Royaume-Uni	4.78%
VOLVO 'B'	Industrie automobile	Suède	4.36%
SAP	Internet, logiciel et services techniques informatiques	Allemagne	4.34%
L'OREAL	Industrie pharmaceutique et cosmétique	France	4.30%
ATLAS COPCO 'A'	Construction de machines et appareils	Suède	4.26%
NOVARTIS NOMINAL	Industrie pharmaceutique et cosmétique	Suisse	4.26%
MICHELIN	Caoutchouc et pneus	France	4.00%
COLOPLAST 'B'	Industrie pharmaceutique et cosmétique	Danemark	3.87%
DEUTSCHE POST	Transport et fret	Allemagne	3.83%
UNILEVER	Alimentation et boissons non alcoolisées	Royaume-Uni	3.82%
GIVAUDAN	Industrie pharmaceutique et cosmétique	Suisse	3.77%

TELENOR	Communications	Norvège	3.74%
HENKEL PFD -NVTG-	Produits chimiques	Allemagne	3.59%
RECKITT BENCKISER GROUP	Commerce divers	Royaume-Uni	3.53%



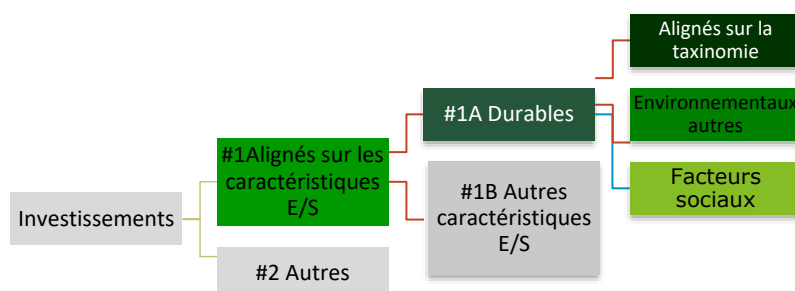
### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

0%

#### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

La trésorerie représentait 1.01% du portefeuille. 98.99% des actifs nets du Compartiment étaient alignés sur les caractéristiques E/S, sans être considérés comme des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Investissements	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96.52%

#1A Durables	0%
Alignés sur la taxinomie	0%
Environnementaux autres	0%
Facteurs sociaux	0%
#1B Autres caractéristiques E/S	96.52%
#2 Autres	3.48%

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

<b>Secteur</b>	<b>% des investissements</b>
Industrie automobile	4.36%
Produits chimiques	6.84%
Communications	3.74%
Construction et matériaux de construction	0.36%
Construction de machines et appareils	7.68%
Equipements électriques et électroniques	2.02%
Alimentation et boissons non alcoolisées	3.82%
Holdings et sociétés financières	5.67%
Internet, logiciel et services techniques informatiques	4.34%
Biens de consommation divers	1.10%
Commerce divers	3.53%
Pétrole *	3.48%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	21.45%
Edition et arts graphiques	9.61%
Commerce de détail et grands magasins	8.39%
Transport et fret	3.83%
Caoutchouc et pneus	4.00%
Services aux collectivités *	3.49%

\* Veuillez noter qu'un ou plusieurs code(s) ISIN de ce sous-secteur est/sont considéré(s) comme impliqué(s) dans les combustibles fossiles selon un fournisseur de données externe. Le niveau d'implication peut varier.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales mais ne vise pas à investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, telles que définies dans la taxinomie de l'UE.

**Le produit financier investissait-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

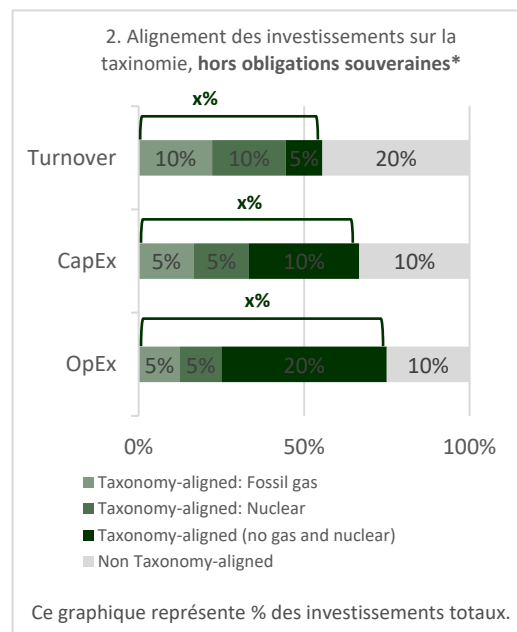
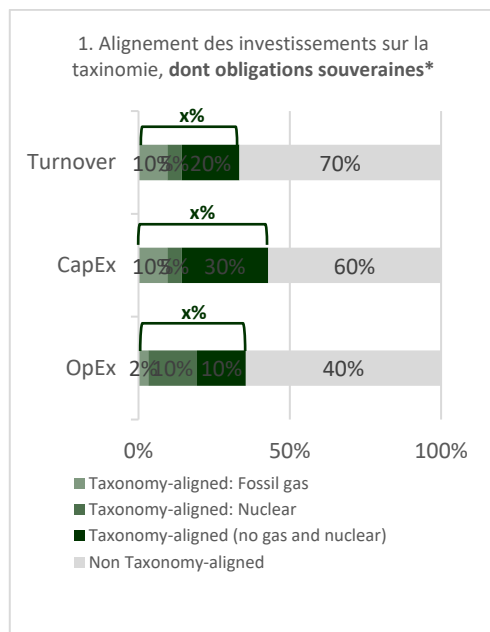
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expo souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**


Sans objet



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie "#2 Autres" inclut les liquidités et avoirs équivalents du portefeuille. Dès lors que ces investissements ne tiennent pas compte des critères ESG, aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'a été appliquée.

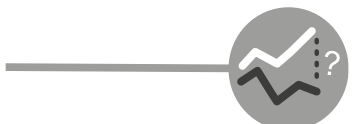
L'objectif est de respecter l'allocation stratégique d'environ 2% aux liquidités et avoirs équivalents.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Un examen approfondi du portefeuille est effectué chaque année. Cette année, le portefeuille était aligné sur les caractéristiques E/S et aucune action n'a été nécessaire. Le Compartiment n'a pris aucune mesure d'engagement concrète. Cependant, il a exercé ses droits de vote en participant aux assemblées générales de toutes les entreprises en portefeuille.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le Compartiment n'a pas d'indice de référence pour déterminer s'il est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de**



caractéristiques  
environnementales ou  
sociales qu'il promeut.

***référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales  
promues ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice  
de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice  
de marché large ?***

Sans objet

